



# PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Rapport d'activités



## L'ACTION DE L'ÉTAT EN ARDÈCHE



# 2021





## Le mot du Préfet



À l'instar de l'année 2020, les services de l'Etat en Ardèche ont encore été fortement impactés en 2021 par la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Le déploiement de la campagne vaccinale, d'une ampleur inédite, a nécessité une mobilisation forte et immédiate des différents acteurs de la santé ainsi que leur coordination à l'échelle départementale. Le maillage de l'ensemble du territoire par les centres de vaccination, les professionnels libéraux et les établissements de santé et médico-sociaux ainsi que la multiplication des opérations éphémères, dans le cadre d'une stratégie "aller vers", ont permis la réalisation de 586 000 injections, portant à 75 % la part des Ardéchois disposant d'un schéma vaccinal terminé en fin d'année.

En parallèle de cette campagne de vaccination et afin de faire face aux différentes vagues de contamination, les opérations de dépistage, le contact tracing et le contrôle du respect des gestes barrières se sont poursuivis en 2021.

Face à cette crise, plus de 880 M€ d'aides ont été attribués en Ardèche dans le cadre du plan France Relance, notamment pour soutenir l'économie et l'emploi.

La lecture de ce rapport vous amènera également à découvrir les autres missions des services de l'Etat qui ont marqué l'année 2021.

La sécurité restant au coeur des préoccupations, vous trouverez au fil des pages une présentation du dispositif estival de protection des populations mis en place depuis 4 ans par la Gendarmerie pour faire face à la forte affluence touristique du département, ainsi qu'un focus sur le travail d'inspection sanitaire mené par la nouvelle DDETSPP, créée le 1er avril 2021.

Dans la continuité de ces dernières années, le territoire ardéchois a poursuivi sa dynamique de développement durable avec l'orientation progressive des documents d'urbanisme vers l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050, le financement de plusieurs opérations de réhabilitation de friches industrielles et la concrétisation de nouvelles stratégies territoriales de transition écologique.

Par ailleurs, afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur les publics les plus éloignés du marché du travail, l'année 2021 a été marquée par un important renforcement des moyens investis par l'Etat en faveur de l'inclusion dans l'emploi, avec notamment l'augmentation significative des contrats aidés. L'Etat a également apporté un soutien exceptionnel de 8 M€ aux exploitations agricoles et entreprises impactées par l'épisode de gel massif du mois d'avril, qui a entraîné de lourdes pertes sur les filières arboricoles et viticoles.

Dans un souci de constante amélioration de l'accessibilité des services à la population en territoire rural, les espaces France Services ont poursuivi leur montée en puissance avec la labellisation de 13 nouvelles structures et le recrutement de conseillers numériques, financés par l'Etat dans un objectif d'inclusion numérique. L'accompagnement des tiers-lieux dans leur développement et leur structuration, via deux appels à manifestation d'intérêt, a également visé à assurer un bon maillage du territoire de ces structures créatrices de lien social.

Pour terminer, l'Etat a continué de soutenir fortement les collectivités dans la réalisation de leurs projets structurants, avec le versement de 31,7 M€ de dotations, dont 13 M€ au titre du plan France Relance. Ces projets ont désormais vocation à s'intégrer dans les contrats de relance et de transition écologique, qui visent à accompagner les élus locaux dans la définition et la mise en oeuvre de leur projet de territoire tout au long de la mandature, dans une approche transversale, intégrative et évolutive.

Sans être exhaustif, ce rapport d'activités met en lumière les actions de l'Etat qui ont fait l'actualité 2021 et me donne l'occasion de saluer l'engagement de l'ensemble des agents qui, en cette seconde année de pandémie, ont à nouveau répondu présents et relevé, avec détermination, des défis d'ampleur inédite.







# SOMMAIRE

- **Les services de l'État face à l'épidémie de COVID-19** page 4
  - **Garantir la sécurité des personnes et des biens** page 12
  - **Promouvoir un développement équilibré et durable des territoires** page 18
  - **Accompagner les entreprises et favoriser l'emploi** page 21
  - **Assurer la cohésion sociale et la solidarité** page 24
  - **Aider et accompagner les collectivités locales** page 28
  - **La feuille de route interministérielle** page 35
- 
- **Synthèse des interventions de l'Etat** page 37
  - **Liste des abréviations utilisées** page 39
  - **Vos interlocuteurs en Ardèche** page 41



## Le déploiement d'une campagne de vaccination sans précédent

Pour faire suite à l'annonce de la stratégie de vaccination présentée le 3 décembre 2020 et conformément aux recommandations de la Haute autorité de santé, les opérations de vaccination ont été organisées et déployées dans tout le département.

Le centre hospitalier congélio-porteur de Privas a géré le stock de vaccins dès les premières livraisons fin décembre 2020 et la délégation départementale de l'agence régionale de santé (ARS) a organisé la livraison des vaccins en lien avec le Conseil départemental. La vaccination des professionnels de santé a été une priorité, ainsi que la vaccination des plus fragiles, réalisée en établissements médicaux-sociaux.

### La multiplication des lieux de vaccination :

Afin de mailler l'ensemble du territoire, **9 centres de vaccination** ont été répartis dès le mois de mars 2021 sur tout le département, auxquels se sont ajoutés les cabinets des professionnels libéraux et des relais ambulatoires de vaccination.

En outre, une **stratégie "aller vers"** a été déployée afin de rapprocher la vaccination des Ardéchois dont la situation ne permettait pas de se déplacer de manière autonome vers un centre de vaccination en raison de leur état de santé, de leur précarité ou de leur éloignement géographique. Ainsi, en plus de la vaccination à domicile par les médecins et infirmiers libéraux, **139 opérations de vaccination éphémères** ont été menées grâce à des équipes mobiles :

- ✓ 95 interventions de l'association agréée de sécurité civile Elisa Medicoptère, financée par l'ARS et la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour la partie actes médicaux. Cette association est notamment intervenue à plusieurs reprises sur la communauté de communes de la Montagne d'Ardèche, où les professionnels de santé sont rares. Une très bonne coordination a été établie avec les élus, médecins et pharmaciens qui ont recensé leurs patients à vacciner ;
- ✓ 34 interventions du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;
- ✓ des opérations portées par l'équipe de vaccination déportée du centre de vaccination d'Annonay ou de Satillieu.

Ces opérations de vaccination éphémères, dont la coordination a été assurée par la cellule de crise de la préfecture, ont été organisées notamment dans des marchés, à l'occasion du Tour de France ou encore dans des campings.



Mars 2021 :  
le vaccinobus  
à Coucouron



Des **opérations de vaccination pour les élèves dès 12 ans** ont également été programmées par l'ARS avec l'Education nationale et le SDIS en septembre (1ère injection) et octobre (2ème injection), avec l'objectif que tous les collégiens et lycéens volontaires puissent obtenir leur passe sanitaire pour les vacances de la Toussaint.

Enfin, pour accélérer la campagne de rappel vaccinal, dans un contexte de 5<sup>ème</sup> vague et d'arrivée très rapide du nouveau variant Omicron en fin d'année 2021, **une vingtaine de centres et relais de vaccination ont été mis en place dès l'ouverture du rappel vaccinal** aux personnes de plus de 18 ans.



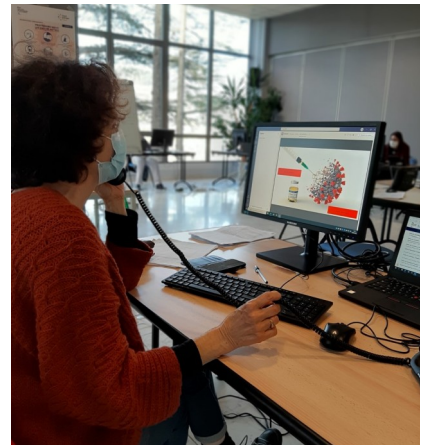


# Les services de l'État face à l'épidémie de COVID-19

## L'aide à la prise de rendez-vous :

Dans un effort conjoint, la préfecture et le Conseil départemental ont mis en place un **numéro d'appel unique départemental** destiné à apporter une aide à la prise de rendez-vous pour les personnes de plus de 75 ans ou éloignées des pratiques numériques. Il a également permis d'accompagner les centres de vaccination, saturés d'appels téléphoniques.

Le centre d'appel a ainsi reçu près de **30 000 appels entrants** et inscrit plus de 13 000 noms dans une liste d'attente départementale. Dès l'ouverture des plateformes de réservation en ligne, telles que Doctolib, en mars 2021, le centre a rappelé les **13 000 inscrits en liste d'attente** pour leur proposer un rendez-vous en centre de vaccination.



## La forte mobilisation du SDIS dans la campagne de vaccination :

Répondant à la sollicitation de l'Etat pour assurer des missions de vaccination, le SDIS s'est mobilisé dès le mois de mars, y compris pendant la période estivale. Il a couvert l'ensemble du territoire départemental et a été présent sur 19 communes : Aubenas, Tournon-sur-Rhône, Annonay, Satillieu, Thueyts, Privas, Davézieux, Guilherand-Granges, Ruoms, Le Teil, Le Cheylard, Vallon-Pont-d'Arc, Largentière, Vesseaux, Saint-Péray, Vals-les-Bains, Saint-Maurice-d'Ardèche, Veyras et Chassiers.

Le SDIS a armé des centres de vaccination, parfois en moins d'une journée, dans des lieux très variés : locaux mis à disposition par les communes, locaux du SDIS, établissements recevant du public (ERP), centres commerciaux, lycées et collèges, maisons de retraite, établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) et même sur l'évènement du Tour de France.

**Il a ainsi réalisé un total de 41 762 injections sur l'année 2021, avec un pic sur les mois de mai et juillet avec plus de 11 000 injections dans le mois.**

Ces centres de vaccination ont été tenus grâce à l'implication de l'ensemble des personnels du SDIS : les membres du service de santé bien entendu, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires mais également les personnels administratifs et techniques qui se sont impliqués comme les acteurs du secours au quotidien y compris les week-ends.

Le SDIS a aussi coordonné la participation des associations agréées de sécurité civile, venues renforcer ses effectifs au moment des pics de vaccination.

Ce travail de vaccination s'est poursuivi en 2022, avec un centre de vaccination au casino de Vals-les-Bains, qui a fermé fin février.



18 avril 2021 : le préfet et le sous-préfet de Largentière viennent saluer l'engagement des sapeurs-pompiers de l'Ardèche au centre de vaccination d'Aubenas.



Décembre 2021 : ouverture du centre de vaccination au casino de Vals-les-Bains, placé sous la responsabilité du SDIS, avec la vaccination des agents de la Police nationale.



# Les services de l'État face à l'épidémie de COVID-19

## La campagne vaccinale en quelques chiffres :

Au 31 décembre 2021, un peu plus de **586 000 injections** avaient été réalisées sur le département :

- 397 000 en centre de vaccination ;
- 143 000 par les professionnels libéraux ;
- 32 800 en établissements de santé et médico-sociaux ;
- 13 270 dans d'autres structures.



	Nombre d'injections en 2021			Total
	Cumul			
	1ère injection	2ème injection	3ème injection	
<b>75 ans et +</b>	35 102	33 485	26 851	<b>95 438</b>
<b>Entre 70 et 74 ans</b>	20 873	20 173	15 024	<b>56 070</b>
<b>Entre 60 et 69 ans</b>	42 164	39 915	25 226	<b>107 305</b>
<b>Entre 50 et 59 ans</b>	40 881	37 426	17 946	<b>96 253</b>
<b>Entre 18 et 49 ans</b>	93 220	80 738	22 921	<b>196 879</b>
<b>Entre 12 et 17 ans</b>	18 358	15 111	434	<b>33 903</b>
<b>Entre 5 et 11 ans</b>	332	101	1	<b>434</b>
<b>&lt; 5 ans</b>	18	7	3	<b>28</b>
<b>TOTAL</b>	<b>250 948</b>	<b>226 956</b>	<b>108 406</b>	<b>586 310</b>

Ainsi, fin 2021 :

- ✓ 75,1 % des Ardéchois avaient un schéma vaccinal initial terminé ;
- ✓ 76 % avaient reçu une première injection ;
- ✓ 84,3 % de la population éligible avait bénéficié d'un rappel vaccinal.



27 novembre 2021 : le préfet, le directeur départemental des Sapeurs-pompiers et la directrice territoriale de l'ARS reçoivent leur 3ème dose de rappel au centre de vaccination éphémère de Vesseaux.





# Les services de l'État face à l'épidémie de COVID-19

## La poursuite des dépistages et des contrôles du respect des règles sanitaires en entreprise

Tout au long de l'année 2021, la dynamique de dépistage enclenchée en 2020 s'est poursuivie. Dans ce cadre, **652 situations de contact-tracing de niveau 3** (niveau régional) dont 105 clusters ont été investiguées.

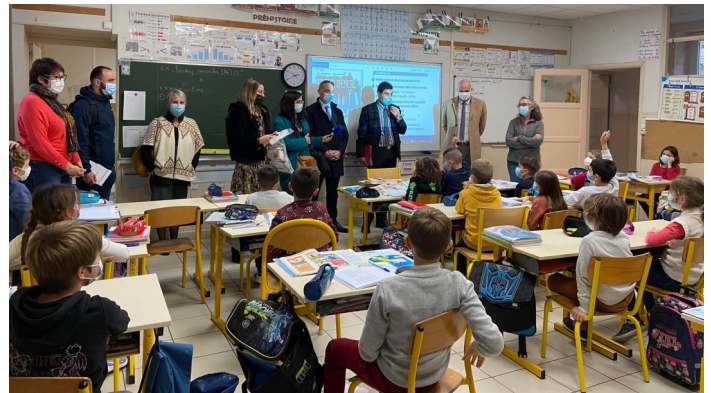
Afin de limiter l'impact et la diffusion des variants émergents, des **médiateurs de lutte anti-covid** ont été formés et ont participé aux actions de lutte contre l'épidémie. Ainsi, une équipe portée par le SDIS et financée par l'ARS a réalisé 69 interventions, principalement en mars/avril, au cours desquelles 2 405 personnes ont pu être dépistées.

Le SDIS a également mené 21 missions pour des **prélèvements antigéniques** au retour de vols considérés à risque sur l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry et a mis en place des prélèvements antigéniques au festival du film de Lussas du 23 au 26 août.

En parallèle, une cellule de crise constituée au sein de la préfecture a animé le **dispositif d'appui à l'isolement** visant à accompagner, si besoin, l'isolement des personnes contaminées ou cas contact. Cet appui s'est traduit par des services à caractère social, tels que du portage de repas et des prestations de ménage, voire une solution d'hébergement avec l'hostellerie Charles de Foucauld à Viviers.



24 février 2021 : le préfet visite la cellule tracing Covid-19 de la CPAM, avec 46 agents traceurs mobilisés 7 jours sur 7.



22 novembre 2021 : les élèves volontaires de la classe de CE2 de l'école d'Alissas reçoivent un kit d'auto-prélèvement salivaire, en présence du directeur des services du cabinet du préfet et du directeur académique.

Par ailleurs, l'année 2021 a été marquée, comme en 2020, par la mobilisation des services de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) dans la lutte contre la COVID-19. En revanche, **contrairement à l'année précédente, peu d'actions ont donné lieu à des mesures coercitives** (une mise en demeure DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités). En effet, si des rappels réguliers ont été faits, les entreprises avaient pris de façon générale les dispositions qui s'imposaient. Au total, 31 actions ciblées ont porté spécifiquement sur le contrôle des mesures anti-covid. Un contact permanent a été maintenu avec l'ARS pour suivre les clusters.

Par ailleurs, les services ont été moins mobilisés par les entreprises pour des renseignements sur la réglementation applicable, à l'exception d'un pic d'activité avec la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire. Cette loi a introduit **le passe sanitaire, qui a suscité beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes de la part des acteurs du monde économique.**

En parallèle, la préfecture a, en lien étroit avec les forces de sécurité intérieure, mis l'accent sur le nécessaire respect des gestes barrières, à travers une information régulière des partenaires (élus, syndicat représentant les bar-restaurants, hôtellerie de plein air, activités de pleine nature, etc), la prise de mesures de freinage en concertation avec les élus (port du masque dans les ERP notamment) et les contrôles de l'application du passe sanitaire.

**En 2021, 12 établissements recevant du public de catégorie N (soit les restaurants, cafés, brasseries, bars et autres débits de boissons) ont été mis en demeure de se conformer à cette réglementation et 2 établissements ont fait l'objet d'une fermeture administrative.**



# Les services de l'État face à l'épidémie de COVID-19

## Une gestion de crise nécessitant coordination et communication

En 2021, la coordination et la mobilisation des différents acteurs de la santé ont été indispensables pour faire face aux vagues de contamination et déployer la campagne de vaccination, d'une ampleur inédite.

Ainsi, **l'ARS est restée pleinement mobilisée pour faire face à la crise sanitaire liée à la COVID-19** avec un pilotage de crise par la cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire ainsi qu'une cellule d'appui départementale dans chaque département. Cette cellule départementale, activée depuis 2020, est composée de 3 personnes et gère les problématiques en lien avec les établissements sanitaires, les établissements médico-sociaux et les professionnels de santé du territoire.

La délégation départementale de l'ARS a participé tout au long de l'année à différents temps de coordination, tels que les points de situation hebdomadaires avec la cellule régionale et les réunions pilotées par la préfecture (centres opérationnels départementaux, comités techniques "plan de vaccination"...). La délégation a également maintenu des temps d'échanges et travaux qui ont permis une réponse adaptée pour le territoire en cellule opérationnelle de vaccination hebdomadaire (38 réunions en 2021) ainsi qu'avec les établissements et services médico-sociaux, les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), les établissements de santé et les conseils de l'ordre des médecins et infirmiers.

Par ailleurs, la préfecture a été mobilisée afin de **maintenir une écoute constante et répondre aux questionnements des élus et des particuliers sur les réglementations liées à la crise sanitaire**, notamment à travers une adresse courriel fonctionnelle : [pref-covid19-crise@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-covid19-crise@ardeche.gouv.fr).

**La préfecture a également, comme en 2020, multiplié les communications liées à la crise sanitaire :**

- 86 communiqués relatifs à la situation sanitaire (couvre-feu, vaccination, port du masque, etc) ;
- 4 conférences de presse dédiées à la situation sanitaire dans le département ;
- une dizaine d'interviews du préfet sur la situation sanitaire : pour la radio (Sud Radio, France Bleu Drôme Ardèche, Chérie FM, RMC), la presse écrite (Dauphiné Libéré, L'Hebdo, Le Monde, etc) et la télévision nationale (BFM TV, CNEWS, France 3, France 2, TF1) ;
- en novembre 2021, la couverture médiatique des contrôles des consignes sanitaires (passe sanitaire et gestes barrières) réalisés par les forces de l'ordre avec un reportage de France 3 à Privas, un reportage de TF1 à Annonay et à Cornas ainsi qu'un reportage de France 2 à Veyras (contrôle au stade de foot par la police en présence du préfet) ;
- de nombreuses opérations de communication pour promouvoir la vaccination : opération « Vaccinez-vous » au passage du Tour de France à Vallon-Pont-d'Arc en juillet 2021, vaccination de Sébastien Chabal à La Voulte-sur-Rhône en juillet 2021, 100<sup>ème</sup> et 200<sup>ème</sup> injections, vaccination du préfet, couverture presse des opérations de vaccination dans les campings et les centres commerciaux, visites du corps préfectoral lors d'opérations éphémères de vaccination.



17 novembre 2021 : reportage de France 2 sur les contrôles de la Police nationale auprès des joueurs de football du club de l'OCA Privas.



20 juillet 2021 : vaccination de Sébastien CHABAL au centre de vaccination éphémère de La Voulte-sur-Rhône.





# Les services de l'État face à l'épidémie de COVID-19



## *France Relance : un plan exceptionnel pour surmonter la crise et construire la France de demain*

Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel doté de 100 Mds€ pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays.

Ce plan s'articule autour de 3 grandes priorités : l'écologie et la transition énergétique (30 Mds€), la compétitivité des entreprises (34 Mds€) et la cohésion des territoires (36 Mds€). Au-delà des enjeux immédiats liés à la crise sanitaire, ce plan de relance massif se veut donc structurel pour, d'ici 2030, une France plus durable, solidaire et compétitive.

En Ardèche, la coordination de la déclinaison locale de ce plan national est assurée par le sous-préfet de l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône, désigné sous-préfet à la relance.

**En février 2022, l'enveloppe départementale totale mobilisée par le plan de relance était de 888 M€, avec 772 M€ pour le volet économie et emploi, 101 M€ pour le volet cohésion et 15 M€ pour le volet écologie.**

La plus grande part de cette enveloppe se répartit entre les 5 catégories de mesures suivantes :

### ➤ **Mesures défensives : 633 M€**

Il s'agit principalement de montants versés au titre du prêt garanti par l'État, du fonds de solidarité, de l'activité partielle et de reports d'échéances et remboursements anticipés.

Tout au long de l'année 2021, la direction générale des finances publiques (DGFIP) a accompagné les entreprises par la mise en oeuvre du fonds de solidarité et d'un ensemble de mesures qui ont permis de sauvegarder le tissu économique. En Ardèche, **173 M€ d'aide ont ainsi été apportés à 10 844 entreprises** à travers le fonds de solidarité et de nombreuses mesures de bienveillance accordées aux entreprises pour les aider à passer ce cap difficile, telles que des remboursements accélérés de crédits de TVA et d'impôt sur les sociétés.

Depuis le début de la crise sanitaire, le fonds de solidarité a évolué progressivement en termes de secteur d'activité, de montants alloués et de conditions d'éligibilité. Pour faire face aux éventuelles erreurs dans le dépôt des demandes, aux abus ou fraudes manifestes, la DGFIP s'est organisée pour mettre en place des contrôles a posteriori. La direction départementale des finances publiques (DDFiP) a ainsi développé des actions de vérification avec des sanctions graduées en fonction de la gravité des manquements observés et de l'intentionnalité des faits observés, aboutissant à 9 plaintes pour fraude.

S'agissant du dispositif d'activité partielle, géré par la DDETSPP, après une explosion des demandes en 2020 liée à la crise sanitaire, une forte tendance à la baisse a été constatée en 2021, que ce soit en nombre de dossiers déposés, d'heures consommées ou de montants payés. Un pic aux mois d'avril et de mai a cependant été enregistré, essentiellement dû à des fermetures administratives. Ainsi, **16,28 M€ ont été versés en 2021 contre 61,98 M€ en 2020 (- 74 %).**



Mai 2021 : le préfet visite le Safari de Peaugres, qui a notamment bénéficié du dispositif d'activité partielle, d'un prêt garanti par l'État et du fonds de solidarité pour faire face à la baisse de fréquentation liée à la crise sanitaire.



# Les services de l'État face à l'épidémie de COVID-19

## ➤ Subventions aux entreprises : 75,6 M€

Une cinquantaine d'entreprises ardéchoises ont pu être accompagnées dans leurs projets de développement via les appels à projets (AAP) « Territoires d'industrie », « Automobile », « Aéronautique » et « Résilience », l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Capacity building » et le guichet « Industrie du futur ».



9 décembre 2021 : le préfet, accompagné du ministre chargé des Comptes publics, visite l'entreprise Excelvision.

Dans le cadre de l'AMI « Capacity Building », l'entreprise Excelvision, située à Annonay et spécialisée dans la fabrication de préparations pharmaceutiques, a ainsi reçu une subvention de **37 M€** (soit 70 % du budget total du projet) afin de la soutenir dans son projet d'installation de trois nouvelles lignes de production de seringues injectables, pouvant être utilisées pour les vaccins, permettant la création de 150 emplois.

Via l'AAP « Territoires d'industrie », l'entreprise Pipo Moteurs, située à Guilherand-Granges et spécialisée dans les moteurs destinés à la compétition automobile, a quant à elle bénéficié d'une subvention de **320 000 €** visant à l'accompagner dans son projet d'industrialisation d'un moteur de compétition multidisciplinaire, compatible biocarburant et fabriqué en France à des coûts maîtrisés grâce à une industrialisation en petites séries.



21 mai 2021 : le préfet visite la société Pipo Moteurs avec la présidente et le directeur général de l'ANCT.



1<sup>er</sup> décembre 2021 : le préfet visite le laboratoire pharmaceutique Aguettant à Champagne, lauréat de l'AMI « Capacity Building » avec une subvention de 25,9 M€ qui lui a notamment permis de développer une nouvelle ligne de production de seringues pré-remplies.



5 février 2021 : le préfet visite l'entreprise Fregate Aero à La Voulte-sur-Rhône, lauréate de l'AAP « Aéronautique » avec une subvention de 800 000 €.





# Les services de l'État face à l'épidémie de COVID-19

## ➤ Ségur de la santé : 57,9 M€

Le Ségur de la santé a pour objectifs la modernisation du système de santé en France et l'amélioration du quotidien des soignants et de la prise en charge des patients.

Dans ce cadre, en Ardèche, **31,6 M€ ont été consacrés à la restauration des capacités financières de 13 établissements hospitaliers, 23,1 M€ ont été versés à 6 établissements (dont 1 établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD) pour les accompagner dans leurs projets immobiliers et 3,2 M€ sont destinés à l'investissement courant des établissements de santé et EHPAD.**

Le centre hospitalier du Cheylard a ainsi bénéficié d'une aide de 10 M€ pour son projet de restructuration et d'extension, d'un montant estimé à 20 M€.



8 novembre 2021 : au centre hospitalier du Cheylard, Olivier DUSSOPT, ministre délégué aux Comptes publics, présente le plan d'investissement du Ségur de la santé en Ardèche.



Outre la mise en œuvre du Ségur de la santé, les établissements ardéchois ont, comme en 2020, bénéficié d'un soutien financier spécifique dans le cadre de la crise sanitaire :

- ✓ établissements de personnes âgées (EHPAD et SSIAD) : 4 673 878 € (tests, petit matériel médical, compensation des pertes de recettes hébergement et renforts en personnel) ;
- ✓ établissements accueillant des personnes handicapées : 79 899 € ;
- ✓ établissements de santé : 1 305 012 € (compensation des surcoûts covid et des tests RT-PCR).

## ➤ Baisse des impôts de production : 41 M€

Cette mesure vise à alléger, de manière pérenne, les impôts de production des entreprises afin de renforcer leur compétitivité et l'attractivité du territoire. **3000 entreprises ardéchoises** ont pu en bénéficier.

## ➤ Soutien à l'investissement des collectivités territoriales : 26,1 M€

Ce soutien se traduit par le versement de différentes dotations aux collectivités (pour plus de précisions, rendez-vous en page 29).

À noter...

Les mesures du plan France Relance présentées ci-dessus sont les principales en termes de montants financiers engagés en Ardèche. Elles s'intègrent cependant dans un ensemble de mesures beaucoup plus vaste à destination des particuliers, entreprises, associations, collectivités et administrations visant à accélérer les transformations écologique, industrielle et sociale du pays. Vous trouverez ainsi au fil de la lecture de ce rapport d'autres exemples de la déclinaison locale du plan France Relance.



# Garantir la sécurité des personnes et des biens

## Le dispositif estival de protection des populations de la Gendarmerie, un renfort indispensable face à la forte affluence touristique

Pour faire face à la forte affluence touristique en Ardèche, le groupement de gendarmerie départementale bénéficie depuis 4 années consécutives d'un dispositif estival composé, outre sa ressource propre en sous-officiers et gendarmes adjoints volontaires, de sous-officiers détachés provenant des départements extérieurs et de sa réserve opérationnelle.

**Le groupement a ainsi bénéficié durant l'été 2021 du renfort de 8 sous-officiers** (2 gardes républicains et 6 militaires de la Région de Gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes extérieurs au département de l'Ardèche) **et de 25 réservistes**. En outre, du 26 juillet au 6 août 2021, le groupement a reçu le **renfort d'un policier néerlandais** qui a permis de faciliter la compréhension des touristes étrangers.

Au total, c'est **1 116 jours réserves** qui ont été mobilisés durant l'été.

Ce dispositif est principalement déployé dans le sud du département :

- **le poste de prévention et de contact de St-Martin-d'Ardèche** : situé à l'arrivée de la descente des gorges de l'Ardèche et doté de 10 personnels, il effectue notamment des patrouilles en canoë et des contrôles visant à préserver l'environnement naturel du site. En 2021, des contrôles ont également été menés pour faire respecter l'arrêté préfectoral interdisant la consommation d'alcool sur les bivouacs de Gournier et de Gaud ;
- **le poste à cheval de la Garde républicaine** : cette unité, déployée du 16 juillet au 26 août pour la 4ème année consécutive, est armée par 6 chevaux, 2 gardes républicains et, de manière permanente, 4 militaires équitants du groupement de l'Ardèche spécifiquement formés. La présence des chevaux a un impact particulièrement positif et fort en termes de contact auprès des élus, des touristes et de la population locale ;
- **la brigade motorisée provisoire** ;
- **le détachement de prévention et de contact de réserve** : il a été mis en place compte tenu d'une recrudescence du sentiment d'insécurité au centre-ville de Tournon-sur-Rhône.

En outre, la gendarmerie a adapté ses modes d'action au territoire en développant les patrouilles en canoë, à pied et en vélo.



10 juillet 2021 : les gendarmes contrôlent le respect de l'interdiction de la consommation d'alcool sur les bivouacs de Gaud et Gournier.



29 juillet 2021 : le préfet inaugure le poste à cheval de la Garde républicaine à Grospierras.

Cet été, une **baisse générale de la délinquance de 21,7 % a été observée par rapport à la même période en 2020**, avec notamment -23 % de vols au préjudice des particuliers, -25 % de vols liés à l'automobile, -44 % de violences-outrages et -60 % de violences sexuelles.





# Garantir la sécurité des personnes et des biens

## Focus sur la délégation territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse, acteur clé de la justice des mineurs

En tant que direction du ministère de la Justice, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) a en charge les missions suivantes :

- ◆ contribuer à l'élaboration et l'application des textes relatifs à la justice des mineurs dans les cadres pénal et/ou civil ;
- ◆ apporter aux magistrats une aide permanente à la décision, notamment par des mesures dites « d'investigations » ;
- ◆ mettre en œuvre, principalement au pénal, les décisions des tribunaux pour enfants, dans les services et établissements ;
- ◆ assurer le suivi éducatif des mineurs détenus ;
- ◆ contrôler et évaluer l'ensemble des structures publiques et habilitées qui suivent des mineurs sous mandat judiciaire.



© France 3 RA

Située à Valence, la direction territoriale de la PJJ Drôme-Ardèche dispose de **deux services : un établissement de placement éducatif et d'insertion (EPEI) et un service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO)**, composé de 4 unités éducatives de milieu ouvert (UEMO).

Seule une UEMO se situe en Ardèche, à Privas, cette unité étant également le siège du STEMO. Deux antennes situées à Annonay et Aubenas permettent une proximité avec les usagers, ainsi que la mise à disposition de bureaux par le biais de conventions.

**L'activité juridictionnelle relative aux mineurs en Ardèche se caractérise par une part importante, 32 %, de mesures en alternatives aux poursuites (réparations et stages de citoyenneté)**, ce qui traduit la volonté de rechercher un traitement précoce de la délinquance pour des faits qualifiés moins gravement par les magistrats.

Sur l'ensemble de l'activité (investigation et milieu ouvert), les jeunes suivis par la PJJ sont essentiellement des garçons : 81 % contre 19 % de filles.

© Radio France



Au cours de l'année 2021, **un éducateur de la PJJ a suivi un ratio moyen de 28 jeunes**. Les délais de prise en charge ont été importants avec la réorientation des mesures demandée par le parquet dans le cadre du "déstockage" des procédures afin de préparer la mise en œuvre du **code de justice pénale des mineurs, entré en vigueur le 30 septembre 2021**. L'année a également été marquée par des difficultés à recruter des travailleurs sociaux sur le territoire.

Pour mener à bien ses missions, la PJJ s'appuie sur un **solide partenariat territorial** :

- ★ des partenaires santé, tels que l'instance régionale d'éducation et de promotion santé (IREPS), l'association addictions France, dans le cadre de mesures de réparations, de projets et de stages de citoyenneté, ou encore l'hôpital Sainte-Marie, pour la création d'une maison des adolescents Nord Ardèche à Annonay ;
- ★ le conseil départemental de l'Ardèche, avec par exemple en 2021 le contrôle conjoint du fonctionnement de l'association Maison pour Vivre ;
- ★ des partenaires du secteur associatif habilité, tels que l'association départementale pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (ADSEA 07) et Le PHARE (protéger héberger accompagner rassurer écouter) ;
- ★ les partenaires justice : le conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ;
- ★ les partenaires insertion, avec les 3 missions locales ardéchoises.

Peuvent également être cités des partenariats avec Handisport 07 (convention pour des stages de citoyenneté et mesures de réparation), un club de boxe, la Fédération de randonnée (sorties randonnées balisage), le syndicat des Gorges de l'Ardèche (actions de nettoyage des berges) ou encore des casernes de pompiers (stages réparations).



# Garantir la sécurité des personnes et des biens

## Une table ronde pour sensibiliser sur les violences faites aux femmes

La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) a organisé, à l'occasion du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, une table ronde autour de la prise en charge des femmes victimes de violences. **Répondant à un besoin exprimé par les élus locaux, elle a permis de sensibiliser une vingtaine d'élus en rassemblant les principaux acteurs du sujet** : associations de prévention et d'aides aux victimes, forces de sécurité intérieure, tribunal judiciaire.

Ce format de table ronde, qui permet de donner aux élus et professionnels de terrain une meilleure connaissance des acteurs locaux en matière de lutte contre les violences, sera à reconduire en 2022.



26 novembre 2021 : table ronde organisée à St-Sauveur-de-Montagut en présence de la secrétaire générale de la préfecture et de la déléguée du préfet aux droits des femmes et à l'égalité.

## L'immigration et l'intégration

Quelques chiffres sur l'activité en préfecture :

- ▶ 1 764 demandes de titre de séjour ont été instruites ;
- ▶ 152 personnes ont déposé une demande d'asile ;
- ▶ 63 personnes ont déposé une demande de regroupement familial ;
- ▶ 72 personnes ont bénéficié du dispositif de naturalisation ;
- ▶ 220 mineurs non accompagnés reçus en préfecture dans le cadre de l'aide à l'évaluation de la minorité et 30 mineurs devenus majeurs ont déposé une demande de titre ;
- ▶ 1 233 vérifications à l'embauche ont été déposées par les employeurs et agences d'intérim.

Par ailleurs, la DDETSPP a réalisé un diagnostic sur l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale dans le département qui a conduit à des propositions d'intervention et à la mise en œuvre d'un accompagnement de réfugiés par l'association Forum réfugiés-Cosi, en lien avec les opérateurs et les partenaires. **Depuis le démarrage de l'action en juin 2021, 14 ménages, soit 34 personnes, bénéficient d'un accompagnement.**

## La sécurité routière en quelques chiffres

### Bilan d'accidentalité 2021 :

- 21 tués ;
- 340 blessés ;
- 278 accidents corporels.

Ces chiffres sont **dans la moyenne des 10 dernières années**. Les deux principales causes d'accidents restent **la vitesse**, excessive ou inadaptée (en cause dans 50 % des accidents mortels) et **l'alcool** (en cause dans 45 % des décès). Les accidents mortels se produisent en majorité hors agglomération, sur route sèche et en plein jour.

Les contraintes liées à la crise sanitaire ont nécessité des **innovations dans la communication et les actions de sensibilisation**, avec par exemple des messages d'information et de prévention sur des sacs à pain (150 boulangeries ardéchoises partenaires de l'opération) et sacs à pharmacie.





# Garantir la sécurité des personnes et des biens

## Le contrôle des mairies stations et des garages habilités à l'immatriculation des véhicules par le référent fraude départemental

L'année 2021 a permis au référent fraude départemental (RFD) de reprendre les contrôles auprès :

### ➔ des mairies ardéchoises équipées d'un dispositif de recueil des demandes de titres :

En Ardèche, **19 mairies stations** disposent de la gestion des cartes nationales d'identité (CNI) et passeports. Le RFD est chargé de contrôler l'activité de ces dernières et de vérifier que les normes de lutte anti-fraude sont bien respectées par l'ensemble des acteurs concernés.

En 2021, 4 mairies ont fait l'objet d'un audit mené conjointement avec la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône et le centre d'expertise et de ressources des titres de la Haute-Loire (CERT 43). L'essentiel des risques concerne la mise en sécurité des titres ainsi que l'absence de protocoles écrits et de notes internes permettant à tous les agents de prendre connaissance des règles de lutte contre la fraude. **Sur les 4 mairies auditées, une seule présentait des risques importants en matière de fraude.** Elle a fait l'objet d'une mise en demeure de la part de la préfecture.



### ➔ des professionnels de l'automobile habilités à l'immatriculation des véhicules :

Depuis la mise en œuvre du plan préfectoral nouvelle génération (PPNG), aucun contrôle n'avait été réalisé concernant l'activité de ces professionnels. La relance des contrôles en 2021 a permis de réactualiser la liste complète des professionnels disposant d'une habilitation, de retirer l'habilitation des garages ayant cessé leur activité et de mettre à jour différentes anomalies.

**Une vingtaine de garages ont ainsi fait l'objet d'un contrôle prioritaire du RFD**, menant au retrait de 2 habilitations pour suspicion de fraudes et à 2 signalements au procureur de la République.



© L'Union

### Focus sur les missions de proximité titres (CNI et passeports) :

Ces missions sont confiées au pôle vie citoyenne de la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Outre les audits menés conjointement avec le RFD, ce service assure le suivi et l'animation du réseau des 19 mairies stations. Dans ce cadre, le premier comité de pilotage du réseau des mairies ardéchoises en charge de la délivrance des CNI et passeports s'est tenu le 23 septembre 2021, permettant notamment d'accroître les échanges avec le CERT 43.

Ce service est également chargé de la délivrance des passeports d'urgence : 42 délivrés en 2021, contre 8 en 2020 et 36 en 2019.



# Garantir la sécurité des personnes et des biens

## Le renforcement de la lutte contre les actes de malveillance sur les réseaux de télécommunication

Les actes de malveillance commis à l'encontre des infrastructures se multiplient et portent gravement atteinte à l'ordre public en empêchant l'acheminement des communications d'urgence et en privant des populations entières de l'accès aux réseaux de communications électroniques.

Aussi, une convention nationale signée le 9 mars 2021 a fixé le cadre général de la coopération entre les services de l'État et les opérateurs de communication pour prévenir et lutter plus efficacement contre toutes les formes de malveillance dont les infrastructures de télécommunication font l'objet. Le 28 juillet 2021, ce cadre général a été décliné au niveau départemental en associant les principaux opérateurs, le parquet et les forces de l'ordre. **La convention départementale définit notamment l'organisation du partenariat local, les modalités d'échanges d'informations et d'actions de terrain ainsi que la mise en place de procédures en matière de dépôt de plainte.**

## Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation : la reprise des inspections

En 2021, la DDETSPP a connu une reprise d'activité en termes d'inspection avec **462 inspections réalisées dans toutes les filières agro-alimentaires**, suite à une année 2020 impactée par la crise sanitaire (541 inspections en 2019 et 403 en 2020). Les contrôles restent cependant tendus pour les inspecteurs dans le secteur de la restauration commerciale, impacté par la crise.



La période estivale a été chargée avec la **mise en oeuvre de l'Opération Alimentation Vacances** ciblant les marchés, la restauration commerciale et les colonies de vacances : 120 inspections réalisées dans 43 restaurants et 20 colonies.

Le nombre de plaintes liées à la présence d'estivants a été conséquent avec 15 plaintes pour défaut d'hygiène. Les contrôles ont conduit à 8 avertissements pour non respect de la réglementation et 3 mises en demeure.

4 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives ont été déclarées sur la période juin- septembre, toutes en sud Ardèche et dans des restaurants ou stand de restauration rapide sur un marché. Dans 2 cas, des prélèvements ont pu être réalisés sur des plats afin d'évaluer l'hygiène de l'établissement, sans néanmoins permettre l'isolement de bactéries pathogènes pouvant expliquer les malades. Les inspections menées dans ces 4 établissements ont conduit à 2 avertissements pour non respect de la réglementation.

Le regain d'activité en 2021 est aussi objectivé par un **nombre de demandes d'agrément communautaire en hausse** : 12 dossiers d'agrément contre 9 en 2020. Cette autorisation est nécessaire lorsque les producteurs veulent commercialiser leurs produits en circuits longs en vendant à d'autres établissements et non directement au consommateur.

Ces agréments concernent des **projets structurants pour le territoire ardéchois**, tels que l'agrément attribué à un abattoir de volailles collectif (fédérant plusieurs éleveurs) "le Plumadou" à Lablachère. Les autres filières concernées sont la filière oeufs (4 nouveaux centres d'emballage d'oeufs), les produits à base de viande (3), la filière de transformation laitière (3) et 2 cuisines centrales.

Enfin, la DDETSPP a participé avec l'ensemble des départements français à la déclinaison des **inspections coordonnées**, un nouveau mode d'inspection où tous les services inspectent, en même temps, la même thématique dans les abattoirs de boucherie, avec une grille d'inspection prédéfinie. Ces inspections coordonnées menées en octobre ont conduit à une mise en demeure sur un abattoir pour des non conformités sur l'amenée des animaux hors gabarit (veaux et petits porcs). Aucune non conformité majeure n'a été décelée sur 2 autres abattoirs.





## Le jugement d'un dossier de pratiques commerciales trompeuses pour des travaux de rénovation énergétique

En 2021, le tribunal de Privas a prononcé son jugement sur un dossier de pratiques commerciales trompeuses suivi par la DDETSPP : la vente de ballons thermodynamiques et travaux d'isolation de combles. La méthode de vente employée reposait sur une **vente par démarchage à domicile, accompagnée d'une présentation et de faux arguments commerciaux**. Ceux-ci amenaient le consommateur à croire que le montant total de ses achats lui serait remboursé grâce à des aides et subventions de l'État, qui soit n'existaient pas, soit étaient surévaluées et comptées plusieurs fois. Ont été relevées également de nombreuses infractions liées au formalisme du contrat de vente hors établissement, telles que l'absence d'indication précise des biens et des services vendus, de leur prix ou encore des conditions d'exercice du droit de rétractation.

Les personnes morales, responsables du démarchage et de la pose, et leurs gérants ont été poursuivies, soit 6 personnes. **Le tribunal de Privas a prononcé au total 32 700 € d'amende, 6 mois d'emprisonnement avec sursis pour deux des gérants et la fermeture définitive des deux sociétés de démarchage.**

36 parties civiles connaîtront le montant de la réparation de leur préjudice en 2022.



© Radio France

## Focus sur le rôle de la DDT dans la prise en compte des risques naturels

La direction départementale des territoires (DDT) intervient auprès des collectivités et porteurs de projet pour une bonne intégration des risques naturels, à travers **l'acquisition et la communication des connaissances nouvelles, l'assistance aux chargés de mission planification pour les documents d'urbanisme et la production d'avis sur les projets d'aménagement ou de construction**. À titre d'exemple, la DDT a produit plus de 500 avis en 2021 sur le risque inondation.

Ainsi, certains projets font l'objet d'un accompagnement particulier au regard de leur importance et de leur sensibilité : l'entreprise Polyrim à Saint-Marcel-les-Annonay, le projet de gymnase au Cheylard, la base départementale de Salavas ou encore la reconversion de plusieurs friches à Annonay le long de la Cance.

Deux plans de prévention des risques naturels (PPRN) ont été approuvés en 2021, pour Rochemaure et Saint-Marcel-d'Ardèche, et trois autres ont été prescrits le long de la Cance et de la Deûme. **Ces plans sont garants d'un développement territorial en cohérence avec les enjeux de sécurité des personnes et des biens.**

L'élaboration des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) de Tournon-sur-Rhône et Saint-Jean-de-Muzols a été relancée, en étroite association avec les élus et techniciens, afin de veiller à la bonne coordination de cette démarche avec celle liée à la validation des systèmes d'endiguement du Doux et du Rhône.



Concernant le risque d'incendie de forêt, il est nécessaire de maintenir une grande vigilance à travers l'effectivité de l'interdiction de l'emploi du feu, de l'obligation légale de débroussailler et par la prise en compte du risque de feux dans les décisions d'urbanisme et la planification. À ce titre, le préfet a validé des **doctrines (à vocation pédagogique pour les instructeurs des collectivités) qui intègrent la prise en compte du risque de feu de forêt dans la conception des plans locaux d'urbanisme (PLU), ainsi qu'aux décisions individuelles (permis de construire).**



# Promouvoir un développement équilibré et durable des territoires

## Loup dans le massif du Coiron : mise en place des mesures de protection et d'information

Au printemps 2021, des indices signalant un loup ont été recueillis entre Bourg-Saint-Andéol et Valvignières. De nouveaux indices associés à des prédatons sur le bétail ont été collectés sur le plateau du Coiron durant l'été. En septembre, la présence d'un loup est devenue plus précise à Saint-Martin-sur-Lavezon et Saint-Pierre-la-Roche. **Cette présence a été confirmée par un cliché automatique pris par un appareil posé par la DDT le 28 septembre.**



21 septembre 2021 : le préfet échange avec les éleveurs à St-Martin-sur-Lavezon

L'ensemble du dispositif prévu par le plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage a été déployé sur le terrain. Ainsi, les moyens de protection des troupeaux ovins ont rapidement été mis à la disposition des éleveurs volontaires et le préfet a rencontré les acteurs locaux sur le terrain à Saint-Martin-sur-Lavezon le 21 septembre puis à Sceautres le 15 octobre. Le sous-préfet de Largentière a également organisé une réunion d'information des éleveurs le 8 octobre à Berzème, à laquelle ont participé une cinquantaine de professionnels. Toutes les actualités en matière de prédation et de recueil d'indices ont fait l'objet d'une communication hebdomadaire aux intéressés.

Pour 2022, le maintien d'un loup sur le plateau du Coiron ne peut faire l'objet d'aucun pronostic. Le recueil d'indices de présence par le réseau des observateurs fera l'objet d'attention et de partage comme le retour des analyses génétiques. **Un nouvel arrêté préfectoral élargit, pour 2022, la liste des communes pour lesquelles les éleveurs ovins auront accès aux aides à la protection des troupeaux.** Les tirs de défense seront autorisés en conformité avec le cadre national.

## Le dynamisme des stratégies territoriales de transition écologique

Après le succès des programmes Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) menés entre 2014 et 2020, la DDT a continué d'accompagner les territoires ardéchois dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes de transition.

En 2021, de nouvelles stratégies locales se sont ainsi concrétisées et **la quasi-totalité des territoires ardéchois affichent désormais une dynamique de transition :**

- ✓ 4 nouveaux **Plans climat-air-énergie territoriaux** (PCAET) ont été approuvés pour les communautés d'agglomération Privas Centre Ardèche et Arche aggro et les communautés de communes du Bassin d'Aubenas et Ardèche Rhône Coiron. La communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche prévoit également d'engager prochainement l'élaboration du sien ;
- ✓ un **contrat d'objectifs territorial** (COT) a été signé avec l'ADEME (agence de la transition écologique) sur 5 communautés de communes dans le cadre de leur contrat de relance et de transition écologique (CRTE) : Montagne d'Ardèche, Ardèche des Sources et Volcans, Berg et Coiron, Val de Ligne et Bassin d'Aubenas ;
- ✓ un nouveau territoire a été labellisé **Territoire à énergie positive** (TEPOS), regroupant 3 communautés de communes du sud de l'Ardèche : Pays des Vans en Cévennes, Pays Beaume Drobie et Gorges de l'Ardèche.





# Promouvoir un développement équilibré et durable des territoires

## L'avancée des opérations grands sites, démarches de préservation et mise en valeur des sites touristiques

Les sites classés sont des atouts pour le département. Ils témoignent de la qualité et de l'authenticité de ses paysages et concourent à l'activité et l'attractivité du territoire. L'Aven d'Ornac est ainsi labellisé Grand Site de France depuis 2004 et le renouvellement de ce label sera préparé en 2022.

Deux autres sites touristiques ardéchois emblématiques suivent cette voie :

### ◆ L'opération grand site (OGS) Combe d'Arc :

Le comité technique réuni le 23 septembre 2021 a permis de faire le point sur le programme d'actions de l'OGS, dont le calendrier a dû être réajusté en attente de l'acquisition par le Département des parcelles concernées par la déclaration d'utilité publique (DUP) et la procédure d'expropriation en cours. Il a également préparé les travaux du **comité de pilotage réuni le 5 janvier 2022, qui a permis de nombreuses avancées** :

- les choix partagés en matière de mobilité et de dimensionnement des places de stationnement en coeur de site bénéficieront début 2022 de l'éclairage de l'inspection du Conseil général de l'environnement et du développement durable ;
- des co-financements sur les dernières opérations à réaliser seront recherchés par l'Etat dans le cadre du volet territorial du contrat de plan Etat-Région (CPER) et par l'optimisation des maîtrises d'ouvrage ;
- la poursuite de la phase d'études et de préparation du dossier de labellisation Grand Site de France a été validée ;
- un cadre partenarial renouvelé sera recherché pour l'achèvement de la phase OGS et la projection dans la phase de labellisation.



© Nicolas Van Ingen

### ◆ Le projet d'OGS Gerbier / Mézenc :

Les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire sont engagés dans une démarche d'OGS sur les sites classés du Gerbier de Jonc et du Massif du Mézenc depuis juin 2019. Cette volonté a été saluée par le ministère en charge des sites et est accompagnée localement par les services de l'État.

Une réunion de l'ensemble des élus concernés s'est tenue le 11 mai 2021 au Béage, sous l'autorité des présidents des 2 conseils départementaux et avec l'appui du sous-préfet de Largentière. **Ce temps fort de mobilisation a permis de faire le point sur le travail mené depuis la conférence du territoire du 25 juin 2019, d'informer et associer les nouveaux élus et d'évoquer les perspectives pour le territoire.**

Le travail d'élaboration et d'enrichissement de la note argumentaire s'est poursuivi en 2021, au travers notamment d'un atelier participatif de lecture paysagère qui s'est déroulé le 31 août au Suc de la Lauzière. Cette note sera partagée avec les élus et son envoi au ministère de la Transition écologique, pour accord sur le démarrage de l'OGS, est prévu pour le 1er trimestre 2022.



# Promouvoir un développement équilibré et durable des territoires

## La reprise post-élections des procédures de planification territoriale

Les élections municipales et le renouvellement des conseils communautaires qui en a découlé ont précédé une **reprise des procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme au cours du second semestre 2021, générant un travail d'accompagnement et d'association mené par la DDT.**

Ainsi, les démarches de plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunale (PLUI) ont continué à se développer. La communauté de communes Val de Ligne s'est vue confier la compétence en la matière, portant à 9 le nombre d'EPCI compétents pour l'Ardèche. Le PLUI de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans a quant à lui été soumis à enquête publique en fin d'année, pour une approbation en 2022.

Par ailleurs, l'enquête publique sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) Ardèche Méridionale s'est déroulée en 2021, alors que le SCoT Centre Ardèche poursuivait son élaboration, en vue de stabiliser son projet début 2022.

En parallèle, la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 a posé un nouveau cadre pour les documents d'urbanisme visant à les orienter progressivement vers **l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050.** Un important travail d'accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre de cette loi et des décrets d'application attendus pour début 2022 a ainsi commencé.



Enfin, sur le plan de l'application du droit des sols, la **dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les communes de plus de 3 500 habitants, soit 11 communes en Ardèche.** L'année 2021 a donc été consacrée à la préparation des centres instructeurs des collectivités et de l'État pour faire face à cette échéance dans les meilleures conditions.

À partir de septembre 2022, le **transfert à la DGFIP de la liquidation des taxes d'urbanisme** se mettra en place, nécessitant là aussi un travail de préparation déjà en cours.

## Le financement des opérations de recyclage des friches



Lancé dans le cadre du plan France Relance, le fonds friches, suivi par les services de la DDT, a pour vocation d'aider les porteurs de projets à réhabiliter des friches industrielles pour y construire des logements et/ou des locaux commerciaux en prenant en charge financièrement les coûts induits par la dépollution de ces friches. Il permet donc la réalisation de projets immobiliers sans impacter de nouvelles terres agricoles. En 2021, deux appels à projet ont été portés avec **4 dossiers retenus en Ardèche pour un montant de subvention estimé à 2,3 M€.**

Au regard du succès du dispositif, une 3<sup>ème</sup> édition dotée de 100 M€ a été lancée le 15 février 2022.





## Gel du mois d'avril : un accompagnement spécifique du monde agricole

L'année 2021 a été marquée par un **épisode de gel massif qui a entraîné des pertes très importantes sur les filières arboricoles et viticoles**. La venue du Premier ministre sur le département quelques jours seulement après l'épisode a été un moment fort avec l'annonce de la mise en place d'aides exceptionnelles au sein d'un Plan Gel.

Pour 2021, ce sont près de **8 M€** qui auront été versés au travers des différents dispositifs de soutien (aides d'urgence, calamités agricoles, dégrèvements d'impôts et de charges, aides à l'aval), principalement aux exploitations agricoles du département mais également aux entreprises de l'aval. Les versements se poursuivent sur le premier trimestre 2022.



10 avril 2021 : le Premier ministre, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministre délégué aux Comptes publics constatent les dégâts causés par le gel dans une exploitation à Colombier-le-Cardinal.

## La création de la DDETSPP au 1er avril 2021

La direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) résulte du rapprochement au 1er avril 2021 de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Cette nouvelle direction départementale interministérielle est composée de deux pôles :

- **un pôle solidarités, emploi, politiques du travail**, regroupant 4 services : droit au logement / inclusion / mutations économiques et développement des compétences / politiques du travail ;
- **un pôle protection des populations**, regroupant 3 services : concurrence, consommation et répression des fraudes / sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation / santé et protection animales et environnement.

À l'exclusion du système d'inspection du travail, la DDETSPP en qualité de direction interministérielle de l'État assure, sous l'autorité du préfet, des missions liées à la lutte contre les exclusions et les discriminations, à la conduite des actions sociales de la politique de la ville, aux droits des femmes et à l'égalité, à l'anticipation des crises auxquelles la population est exposée, à la protection des consommateurs et la régulation des marchés, à la prévention et au contrôle des risques liés aux productions animales, à la qualité et la sécurité de l'alimentation, à la santé et la protection des animaux, à la prévention des licenciements et à l'accompagnement des entreprises en difficulté et en développement.



25 novembre 2021 : accompagné du directeur de la DDETSPP, le préfet visite l'association Espoir à Privas, bénéficiaire d'une subvention France Relance.



# Accompagner les entreprises et favoriser l'emploi

## Le renforcement des moyens investis par l'Etat en faveur de l'inclusion dans l'emploi

L'année 2021 a été marquée par un important renforcement des moyens investis par l'Etat en faveur de l'inclusion dans l'emploi, le but étant de limiter l'impact de la crise sanitaire sur les publics les plus éloignés du marché du travail :

■ **l'augmentation significative des parcours emploi compétences (PEC) et le retour des contrats initiative emploi (CIE),** deux dispositifs plus connus sous le nom de « contrats aidés » :  
Plus de 640 PEC et 240 CIE ont été signés en Ardèche en 2021 contre 380 PEC et 3 CIE en 2020.

■ **la poursuite du soutien à la croissance du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) :**  
Environ 350 emplois en équivalent temps plein (ETP) ont été conventionnés auprès des 26 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ardéchoises, soit une hausse de plus de 7 % par rapport à 2020.

8 projets de développement ou de création ont été financés en 2021 dans le cadre du fonds départemental d'insertion (FDI), pour un montant total de plus de 556 000 € et dans l'objectif de créer près de 50 emplois d'insertion en ETP à horizon 2023.

■ **l'accompagnement à la transformation du modèle des entreprises adaptées** afin d'encourager toutes les formes d'emploi au service du développement de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap :

Une nouvelle entreprise adaptée, portée par l'association Messidor, s'est implantée à Tournon-sur-Rhône. Elle s'inscrit dans l'expérimentation « Tremplin » qui offre à des travailleurs en situation de handicap la possibilité d'accéder à une expérience professionnelle et à des formations dans le cadre d'un accompagnement individualisé renforcé permettant l'expression, l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel dans une optique de recherche d'un emploi durable au sein d'un autre employeur.



21 juillet 2021 : le préfet visite le groupe Tremplin à Tournon-sur-Rhône.





## Focus sur la Douane dans le département de l'Ardèche

La Douane, qui compte un peu plus de 16 000 agents au niveau national fin 2021, possède **une seule implantation dans l'Ardèche : l'antenne de viticulture - contributions indirectes de Privas.**

Ce service composé de 9 agents est rattaché au centre de viticulture Drôme Ardèche, situé à Valence. L'antenne de Privas est rattachée à la division de Valence, une des structures territoriales de la direction régionale des douanes de Lyon.

Elle est compétente dans les domaines suivants :

### viticulture :

Pour les opérateurs de l'ensemble du département, deux missions principales sont menées :

- contrôle économique de la filière : gestion et contrôle des surfaces viticoles, des stocks, de la production et de la circulation des produits viti-vinicoles. La Douane est également en charge de la tenue du casier viticole informatisé (CVI), qui permet de connaître l'ensemble des exploitations qui cultivent la vigne ou produisent du vin ainsi que les parcelles plantées et les cépages qui s'y rapportent ;
- contrôle fiscal : contrôle du respect de la fiscalité applicable et des obligations du statut des professionnels du secteur (entrepôt agréé).

Actuellement, l'antenne de Privas gère ainsi :

- > 1651 récoltants ;
- > 250 récoltants vinificateurs (caves particulières) ;
- > 18 caves coopératives ;
- > 58 négociants vinificateurs ;
- > 149 entrepositaires agréés hors viticulture.



En 2021, l'antenne de Privas a réalisé les contrôles physiques suivants : 262 contrôles du foncier et 18 contrôles fiscaux. À cette occasion ont été relevés 9 contentieux fiscaux et 4 contentieux fonciers.



- ### activités relevant du secteur des contributions indirectes :
- gestion et contrôle des redevables de la filière alcool, boissons sucrées ou non alcoolisées, gestion de la filière tabacs, loteries prohibées.

À titre d'exemple, l'antenne de Privas accompagne les buralistes qui cessent leur activité et peuvent être à ce titre éligibles à l'indemnité de fin d'activité rurale, mais aussi des maires souhaitant maintenir en activité le dernier débit de tabac de leur commune.



# Assurer la cohésion sociale et la solidarité

## L'escape game "Sauvons la diversité", lauréat 2021 de la Laïcité

Grâce au travail collaboratif de la politique de la ville, d'enseignants, d'animateurs socio-éducatifs et de médiateurs adultes-relais, un **escape game sur les valeurs de la République et la laïcité, destiné à la jeunesse**, a pu voir le jour avec l'appui technique du Réseau Canopé.

Inauguré en octobre 2021 à la nouvelle école du Frayol au Teil, en présence notamment du directeur général de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) Yves Le Breton, cet outil original et innovant a été **lauréat du prix de la Laïcité de la République française 2021**. Ce prix a été remis le 9 décembre par Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, à une délégation représentant la préfecture de l'Ardèche.

L'escape game "Sauvons la diversité" pourra ainsi être partagé au-delà de l'Ardèche, au sein des écoles et lors des temps éducatifs péri et extrascolaires. D'une durée de 40 min, il est à destination des enfants de cycle 3 (CM1, CM2, 6<sup>e</sup>).



15 octobre 2021 : le préfet inaugure l'escape game à l'école du Frayol au Teil, en compagnie du directeur général de l'ANCT.



9 décembre 2021 : la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté remet le prix de la Laïcité à la déléguée du préfet pour la politique de la ville et à une représentante des services de l'Education Nationale.

## Le succès grandissant du dispositif "Petits déjeuners"

L'opération, initiée par le Gouvernement en 2019/2020, s'inscrit dans une dynamique à la fois **de lutte contre la pauvreté et de réussite dans les apprentissages**. Destiné à favoriser l'égalité des chances d'une façon originale et positive, ce dispositif propose aux élèves un petit-déjeuner sur le temps scolaire et/ou périscolaire, jusqu'à 4 fois par semaine et ce jusqu'à 36 semaines par an.



Ce dispositif est subventionné par l'Etat pour l'achat des denrées, au moyen d'un conventionnement entre la commune et l'Etat, qui prévoit un budget d'1€30 par repas et par élève depuis la rentrée 2021. Il est administré dans sa gestion par les services de l'Education nationale et organisé conjointement par les équipes municipales et éducatives pour sa mise en œuvre concrète.

Depuis son lancement en 2019, cette opération suscite un enthousiasme et une adhésion des acteurs en Ardèche, avec un succès qui croît d'année en année. Ainsi, **en 2021, 61 150 petits déjeuners ont été servis dans 16 communes différentes, avec un financement de l'Etat de 93 091 €.**





# Assurer la cohésion sociale et la solidarité

## La montée en puissance des espaces France Services

Le sous-préfet de Largentière porte la mission à vocation départementale du suivi et de l'animation des maisons de services au public (MSAP) et espaces France Services.

Le département de l'Ardèche bénéficie depuis plusieurs années d'un bon maillage territorial avec 25 structures de services au public, dont 7 gérées par la Poste.

En 2020, 6 sites ont été labellisés France Services : Vernoux-en-Vivarais, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Agrève, Thueyts, Bourg-Saint-Andéol et Villeneuve-de-Berg.

**En 2021, 13 sites ont reçu ce label :** Meysse, Valgorge, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Grospierres, Joyeuse, Vallées-d'Antraigues-Asperjoc, Lachamp-Raphaël, Les Vans, Alboussière, Vallon-Pont-d'Arc, La Voulte-sur-Rhône (portés par des collectivités) et Coucouron et Serrières (portés par La Poste).

Au 1er janvier 2022, ont également été labellisées les MSAP de Largentière, Les Ollières-sur-Eyrieux et Jaujac (portées par La Poste) ainsi qu'une nouvelle structure dans le quartier politique de la ville d'Aubenas (portée par la collectivité).



5 mai 2021 : la secrétaire générale de la préfecture et le sous-préfet de Largentière inaugurent l'espace France Services de Meysse.

En 2021, dans le cadre des exigences du cahier des charges de labellisation « France Services », tous les agents des MSAP et nouvelles structures ont bénéficié des 5,5 jours de formations obligatoires. Trois porteurs de projet de création de structures France Services ont aussi bénéficié d'un accompagnement technique : Saint-Romain-d'Ay, Meysse et Saint-Félicien.



12 octobre 2021 : dans le cadre des journées portes ouvertes, le sous-préfet de Largentière visite l'espace France Services de Villeneuve-de-Berg.

### Perspectives 2022 :

La MSAP de Le Cheylard (portée par La Poste) ainsi que la future structure de St-Félicien (co-portage communauté d'agglomération Arche Agglo / MSA) et le futur Bus (porté par la communauté de communes Val'Eyrieux) ont été proposées à la labellisation du 1er avril 2022.

Seront également proposés plus tard dans l'année la création d'une structure à St-Romain-d'Ay (portée par la commune) ainsi que la future France Services multi-sites sur les communes de Vesseaux et Lachapelle-sous-Aubenas (portée par la communauté de communes du Bassin d'Aubenas).

**Fin 2022, 29 structures devraient ainsi mailler le territoire de l'Ardèche.**

## Les conseillers numériques France Services, nouveau dispositif en faveur de l'inclusion numérique

En 2020, l'État et le Conseil départemental ont cofinancé les pass numériques pour un montant de 104 000 €, permettant ainsi aux publics les plus en difficulté avec les outils et usages numériques d'accéder à une formation gratuite. Différentes aides ont également permis de financer des espaces publics numériques et France Services maillant l'ensemble du département.

En 2021, l'État a poursuivi cet objectif d'inclusion numérique avec le financement de postes de conseillers numériques France Services, à hauteur de **40 000 € par conseiller pour un contrat de 24 mois**, sans compter la prise en charge de leur formation initiale débouchant sur une certification professionnelle.

Ces conseillers numériques ont vocation à **accompagner les usagers dans leurs démarches administratives en ligne et à favoriser leur autonomie par des ateliers de formation gratuits.**

13 premiers conseillers ont été recrutés en 2021 par 4 collectivités et 9 structures associatives. Un nombre équivalent devrait être recruté en 2022.



# Assurer la cohésion sociale et la solidarité

## L'accompagnement des tiers-lieux dans leur développement et leur structuration

Aujourd'hui, les tiers-lieux constituent de véritables plateformes de services qui contribuent à la vitalité de tous les territoires, qu'ils soient ruraux, périurbains, urbains ou encore quartiers politique de la ville.

Le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » de l'ANCT vise à accélérer le développement des tiers-lieux partout sur le territoire, avec pour objectifs de :

- favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux ;
- donner les moyens aux tiers-lieux de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires ;
- faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux ;
- impliquer des partenaires publics et privés autour de ce programme en proposant un cadre d'intervention et des outils mutualisés.

Deux dispositifs associant des aides financières directes et un accompagnement en ingénierie ont contribué au développement des tiers-lieux en Ardèche :



Le Vesseaux-mère, ancienne maison de retraite qui abrite aujourd'hui des logements privés avec espaces communs, un jardin partagé, un espace de coworking, des bureaux et ateliers et d'autres espaces en projet.

- l'appel à manifestation d'intérêt "Fabrique de territoire" : clôturé fin 2021, il a permis la labellisation des tiers-lieux Vesseaux-Mère en 2020 et MAGMA (Maison d'AGitation Multiculturelle et Alternative) à Annonay en 2021 ;



Au Polinno, une machine permettant de réduire en poudre des minéraux est mise à la disposition des professionnels des métiers d'art (© Polinno).

- l'appel à manifestation d'intérêt "Manufactures de proximité" : lancé fin 2021, il est destiné aux tiers-lieux de production, qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle (très petites entreprises, artisans...), en leur donnant par exemple accès à des machines mutualisées. Le tiers-lieu Polinno, pôle d'innovation des métiers d'art porté par la communauté de communes Beaume Drobie, a été labellisé en 2021. D'autres vagues de labellisation sont prévues en 2022.





# Assurer la cohésion sociale et la solidarité

## Des avancées en matière de droits au logement

L'année 2021 a été l'occasion de dresser le **bilan à mi-parcours du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2018-2023 (PDALHPD)**.

Il en ressort que 76 % des actions sont réalisées conformément au calendrier prévisionnel, 14 % sont en cours, avec retard ou réajustement du calendrier ou des objectifs, et 10 % ont été abandonnées ou non encore démarrées.

Ont particulièrement été mises en avant les actions suivantes :

- le dispositif de traitement de l'incurie dans le logement ;
- le développement de solutions pour le logement des jeunes ;
- l'important travail de partenariat organisé autour de la gestion de l'hébergement et du relogement post-séisme du Teil.

S'agissant de la prévention des expulsions locatives, le **plan départemental de prévention des expulsions 2021-2022** adopté début juin permet de consolider la collaboration entre les services de l'État et fixe un **objectif de réduction du nombre de réquisitions de la force publique** grâce à l'anticipation des actions de prévention et au renforcement des mesures d'accompagnement social. La création d'une mission d'appui de la DDETSPP, confiée à l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) de la Drôme pour 2 ans, a été actée en fin d'année.

## La poursuite des démarches de rénovation de l'habitat



Au titre du plan de relance pour la restructuration et la rénovation énergétique des logements sociaux, la **réhabilitation de 195 logements** a été agréée et 1,5 M€ de subventions ont été engagés.

Par ailleurs, l'agence nationale de l'habitat (Anah) a étendu en 2021 le **dispositif « MaPrimeRénov »**, jusque-là réservé au public très modeste. Ce dispositif a fait l'objet d'une campagne d'information nationale et a connu un très fort essor : près de 5 000 logements concernés pour un montant de 17,8 M€, contre 948 logements pour 5,7 M€ de travaux en 2020.



Enfin, **11 programmes opérationnels** (opération programmée d'amélioration de l'habitat - OPAH ou programme d'intérêt général - PIG) ont vu le jour ou se sont poursuivis en Ardèche, assurant une bonne couverture du territoire, avec notamment le lancement de l'OPAH Val'Eyrieux qui s'inscrit dans les priorités locales (rénovation énergétique, lutte contre l'habitat indigne, copropriétés fragiles). Concernant l'OPAH-RU 2020-2025 de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, une mission d'appui à sa mise en œuvre a été confiée par l'intercommunalité à l'organisme SOLIHA 07. Au 17 décembre 2021, 102 dossiers de demande d'aide post-séisme avaient été déposés pour un coût moyen de travaux de 626 €/m<sup>2</sup>.

4 mars 2021 : le préfet et le président de la communauté de communes Val'Eyrieux signent la nouvelle OPAH.



## Les élections départementales et régionales

Traditionnellement organisées en même temps tous les 6 ans au mois de mars, les élections départementales et régionales ont dû être reportées aux 20 et 27 juin 2021 en raison de la crise sanitaire.

En Ardèche, 74 binômes de conseillers départementaux se sont portés candidats sur les 17 cantons.



**Suite à des dysfonctionnements dans l'acheminement de la propagande électorale constatés lors du premier tour, un dispositif de suivi spécifique a été mis en place afin d'empêcher que ces dysfonctionnements ne se reproduisent.** Ainsi, dès le 21 juin, une supervision de la mise sous pli a été assurée par la préfecture, qui a également activé une cellule opérationnelle de suivi de la distribution de la propagande électorale en lien avec les prestataires et les élus. La Poste est intervenue en soutien du prestataire Adrexo afin d'assurer la distribution d'un tiers de la propagande.

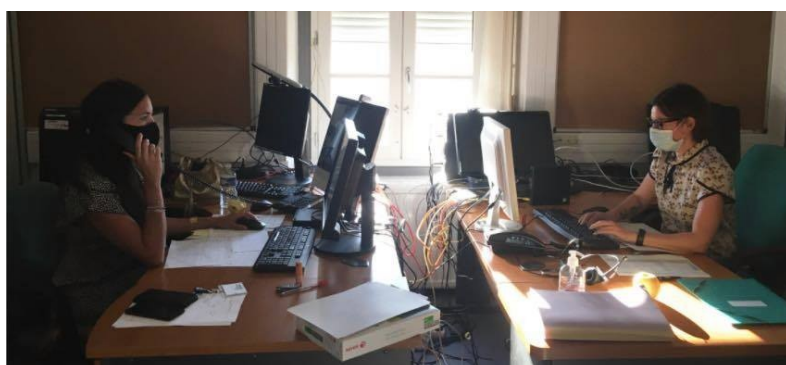
Afin de permettre l'organisation des scrutins dans de bonnes conditions sanitaires, **des équipements de protection individuels ont été distribués aux communes.** Ainsi, sur l'arrondissement de Largentière, les agents de la sous-préfecture ont conditionné puis distribué 2730 boîtes de 50 masques, 4585 visières, 890 litres de gel hydroalcoolique et 1190 boîtes de 5 auto-tests.



5 mai 2021 : en présence de la secrétaire générale de la préfecture, clôture des candidatures pour les élections départementales par le tirage au sort de l'ordre d'affichage des panneaux électoraux.



La sous-préfecture de Largentière a distribué des équipements de protection individuels aux 151 communes de l'arrondissement, dans un gymnase mis à disposition par la commune de Largentière.



27 juin 2021 : une permanence juridique est assurée toute la soirée en préfecture pour répondre aux questions des communes lors du dépouillement.





# Aider et accompagner les collectivités locales

## Les crédits d'intervention de l'Etat



DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux  
DSEC : dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques  
DSID : dotation de soutien à l'investissement des départements  
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local  
FNADT : fonds national d'aménagement et de développement du territoire

Depuis plusieurs années, le concours de l'État aux collectivités s'est renforcé au travers des dotations de soutien à l'investissement, dans le but de favoriser le dynamisme et l'attractivité des territoires. Les crédits d'intervention de l'État constituent de véritables outils de pilotage et d'aménagement du territoire. En concertation avec les collectivités, les projets structurants et les bâtiments publics sont accompagnés et peuvent voir le jour grâce à un effet levier efficace tenant notamment à des taux d'intervention qui varient entre 20 et 80 %.

**En 2021, l'aide de l'État s'est élevée à 31,7 M€ en DETR, DSIL, DSID, FNADT, DSEC, dont 13 M€ au titre du plan France Relance et 240 000 € supplémentaires pour faire face aux conséquences du séisme du Teil.**

### Aides financières accordées aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Depuis 2017 et la pérennisation du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) en DSIL, l'État est devenu le plus gros contributeur en matière de subventions d'investissement en Ardèche.

Cet effort a été maintenu en 2021, et même renforcé avec l'octroi d'une enveloppe totale d'aides accrue DETR, DSIL classique, DSIL exceptionnelle, DSIL rénovation thermique. En 2021, l'aide de l'État s'est ainsi élevée à 28 M€ en DETR, DSIL, FNADT, dont 10,3 M€ au titre du Plan de relance.



4 septembre 2021 : visite de terrain au Lac d'Issarlès avec les travaux de réhabilitation du pont de la Veyradeyre, subventionnés à hauteur de 40 % par de la DSIL.



Pour la DETR et la DSIL, les services préfectoraux saisissent l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sur certains dossiers de demande de subvention afin de bénéficier d'un avis technique. 288 dossiers ont ainsi été traités en 2021. L'UDAP est disponible auprès des communes désireuses d'élaborer le projet en concertation, idéalement avant de présenter un dossier.

### Aides financières accordées au Département :

En plus de la « part péréquation » qui est forfaitaire (423 064 €), deux autres parts ont soutenu la DSID en 2021 :

- la DSID « part projets » (dite classique) :

Elle subventionne à hauteur de 850 000 € la rénovation du collège des Perrières d'Annonay, proposée par le Conseil départemental ;

- la DSID « part rénovation thermique » :

Créée en 2021 par le plan France Relance, elle subventionne à hauteur de 2 637 253 € 4 projets proposés par le Conseil départemental : le pôle Astier-Froment à Privas, le centre d'exploitation des routes de Bourg-Saint-Andéol, le collège Le Laoul à Bourg-Saint-Andéol et le collège Delarbre à Vernoux-en-Vivarais.

Le Conseil départemental a également bénéficié au titre du FNADT d'une aide de 358 400 € pour la rénovation du Pôle des Mines à Privas, soit 70 % du montant des travaux.



# Aider et accompagner les collectivités locales

## ➤ Focus sur le plan France Relance :

Dans le cadre du Plan de relance, la troisième loi de finances rectificative pour 2020 avait ouvert 1 Md€ de crédits supplémentaires à destination du bloc communal, dite DSIL exceptionnelle, pour des projets ayant trait à la transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine.

En 2020, l'aide de l'État s'était ainsi élevée à 3,1 M€ au titre du plan France Relance.



En 2021, trois nouvelles enveloppes ont été ouvertes sur la mission relance afin de soutenir l'investissement des collectivités.

L'abondement exceptionnel de la DSIL a été prorogé pour les projets relevant de trois thématiques prioritaires : transition écologique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine public historique et culturel.

Deux enveloppes ont été dédiées à la rénovation thermique des bâtiments du bloc communal et des conseils départementaux, d'un montant total de 950 M€ en loi de finances initiale pour 2021 (650 M€ à destination du bloc communal et 300 M€ à destination des conseils départementaux).

**En Ardèche, l'aide de l'État s'est ainsi élevée à 13M € au titre du plan France Relance, finançant des projets au titre de la DSIL et de la DSID, des projets de rénovation thermique (DSIL et DSID RT) et des projets FNADT.**

## *L'accord territorial de relance de l'Ardèche, déclinaison locale du plan de relance*

L'accord territorial de relance de l'Ardèche, signé le 19 février 2021 en présence du ministre délégué en charge des Comptes publics Olivier Dussopt, est le fruit d'une étroite collaboration entre les services de l'État et du Conseil départemental. **Il s'inscrit dans le calendrier à court terme du plan France Relance (2021-2022) et porte sur 34 projets matures relevant des 3 leviers d'action structurants que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale.**

L'objectif est de démultiplier l'effet de levier des financements publics, notamment sur des projets majeurs du Département. L'accord porte également sur des projets de relance mis en œuvre par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités, dans un principe de solidarité territoriale.



19 février 2021 : signature de l'accord territorial de relance par le préfet et le président du Conseil départemental en présence du ministre délégué en charge des Comptes publics.

Les services de la préfecture et du Conseil départemental travaillent de concert pour accompagner et mettre en œuvre les actions de l'accord, par une veille active des dispositifs France Relance et la mobilisation des financements.

La participation financière du Département aux actions de l'accord a été évaluée initialement à 45,5 M€. **Sur un soutien prévisionnel de l'État de 17,5 M€ minimum, plus de 10 M€ de financements ont déjà été notifiés ou engagés en 2021.**

Le 1er comité de suivi de l'accord, réuni le 5 mai 2021, a permis de dresser l'état d'avancement des actions initiales et d'intégrer de nouvelles actions proposées par le Département. Un bilan intermédiaire de l'accord a été effectué lors du 2ème comité de suivi le 4 février 2022.





## *Le contrat de relance et de transition écologique, nouveau mode de collaboration sur-mesure, intégrateur et évolutif*

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont vocation à devenir l'outil privilégié de contractualisation de l'État dans les territoires.

**Signés pour 6 ans, ils visent à accompagner les élus locaux dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de territoire tout au long de la mandature**, à partir d'un diagnostic réalisé par la collectivité en collaboration avec les services de l'État et en mobilisant les acteurs locaux. La réflexion stratégique autour du projet de territoire est menée avec une approche transversale des enjeux liés aux transitions écologique, démographique, numérique et économique. Les CRTE ont également vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, dans tous les domaines (contrats de ville, contrats de santé, programme Petites villes de demain, contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle, etc). Ils bénéficient des crédits du Plan de relance, dont ils incarnent la déclinaison territoriale.

En application de la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, les périmètres des CRTE ont été arrêtés au 15 janvier 2021, après concertation avec les collectivités.

### **7 des 9 CRTE arrêtés en Ardèche sont pilotés par le délégué territorial ANCT de l'Ardèche :**

- ❖ CRTE Nord Ardèche (CA Annonay-Rhône-Agglomération / CC du Val d'Ay) ;
- ❖ CRTE Arche Agglomération ;
- ❖ CRTE Rhône-Crussol ;
- ❖ CRTE Centre Nord Ardèche (CA Privas Centre Ardèche / CC Val'Eyrieux) ;
- ❖ CRTE Centre Sud Ardèche (CC du Bassin d'Aubenas / CC Berg et Coiron / CC Ardèche des Sources et des Volcans / CC Val de Ligne / CC Montagne d'Ardèche) ;
- ❖ CRTE Sud Est Ardèche (CC Ardèche Rhône Coiron / CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche) ;
- ❖ CRTE Sud Ardèche (CC des Gorges de l'Ardèche / CC Pays de Beaume-Drobie / CC Pays des Vans).



16 septembre 2021 : signature de la convention d'engagement pour le CRTE Sud Est Ardèche avec la secrétaire générale de la préfecture, le président de la CC ARC et la présidente de la CC DRAGA, en présence du secrétaire d'État chargé de la Ruralité.

Les autres CRTE bidépartementaux, à savoir celui de la communauté de communes Porte Drôm'Ardèche et celui de la communauté de communes de Cèze Cévennes, sont respectivement pilotés par la Drôme et le Gard.



14 février 2022 : le préfet reçoit les élus intercommunaux pour signer les 5 derniers CRTE.

Entre juillet et septembre 2021, 5 conventions d'engagement et 2 contrats dits « socle » ont été signés. Faisant suite aux conventions d'engagement, les 5 derniers contrats socle ont été conclus en février 2022. Toute l'Ardèche est donc désormais couverte par des CRTE consolidés.

L'élaboration de l'ensemble de ces contrats a bénéficié d'un accompagnement en ingénierie de l'État, par l'ANCT ou des opérateurs conventionnés (CEREMA, ADEME), et a fait l'objet d'un travail de relecture interministérielle.

**Perspective 2022 :** porteurs d'un projet de territoire co-construit, les CRTE s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue avec une clause de revoyure annuelle et une maquette financière évolutive en conséquence. Après signature des contrats socle, une phase de maturation s'ouvre donc pour consolider leur contenu et les partenariats qui les sous-tendent.



# Aider et accompagner les collectivités locales

## Conventionnement et recrutement pour les Petites villes de demain

En 2021, les 13 Petites villes de demain (PVD) ardéchoises et 9 intercommunalités concernées ont chacune signé avec l'Etat une **convention d'adhésion au programme** piloté par l'ANCT, permettant de débloquer les premiers moyens mis à leur disposition pour élaborer un projet de revitalisation. Ce projet devra être contractualisé avec la signature, dans un délai de 18 mois, d'une convention-cadre pluriannuelle valant opération de revitalisation du territoire (ORT).

8 des 9 territoires PVD ont ainsi recruté, entre juin 2021 et janvier 2022, un **chef de projet consacré au programme et financé à hauteur de 75 %** par l'ANCT, la Banque des Territoires voire l'Anah en cas d'opération complexe d'amélioration de l'habitat.

La constitution d'un **"Club PVD" ardéchois**, animé par les services de la préfecture et de la DDT, vise à mettre en réseau les différents acteurs locaux du programme (chefs de projet, partenaires, services de l'Etat) dans une logique de partage d'informations, expression des besoins et échange d'expériences. Une première réunion s'est tenue au mois de novembre.



22 avril 2021 : signature de la convention d'adhésion Petites villes de demain de La Voulte-sur-Rhône et du Pouzin avec la secrétaire générale de la préfecture, les deux maires et le président de la CAPCA.

**Perspectives 2022 :** l'ouverture du Club PVD aux acteurs du programme Action Coeur de Ville et la signature des conventions ORT en fin d'année.



## Séisme du 11 novembre 2019 : la reconstruction du Teil en études

En déclinaison du projet partenarial d'aménagement (PPA) signé en 2020, une **étude urbaine ensemble** a été lancée afin de définir un plan guide de reconstruction de la ville à une échéance de 15 ans. Ce programme, approuvé en mai 2021, se déploie en plusieurs types d'opérations de reconstruction ou de réhabilitation, de nature et de complexité diverses, portant sur les logements, les locaux à usage commercial, les espaces publics (places et voiries) et les bâtiments publics (écoles, églises, hôtel de ville).

**Son coût pour les acteurs publics est estimé à 70 M€ TTC.** Afin d'éclairer les choix d'aménagement à effectuer, le lancement de plusieurs études complémentaires a été acté.

En parallèle, l'**accompagnement financier** du Teil s'est poursuivi en 2021 avec l'octroi de 398 918 € de crédits DETR/DSIL pour la réhabilitation de l'école du Centre et de l'hôtel de ville, une aide France Relance de 653 000 € pour la réhabilitation de l'îlot du 92 rue de la République dans le cadre du fonds friches ou encore une subvention exceptionnelle de 241 000 € attribuée par arrêté interministériel pour permettre à la commune de faire face aux difficultés provoquées par l'érosion de ses bases fiscales consécutivement au séisme.

Le Teil et sa communauté de communes bénéficient également d'un **accompagnement en ingénierie** avec le financement de 3 postes, consacrés à l'OPAH-RU et au PPA (80 % Anah), à la rénovation urbaine (50 % ANRU) et au programme Petites villes de demain (75 % ANCT et Banque des Territoires).

Enfin, les difficultés rencontrées par les sinistrés du séisme du Teil dans leurs démarches d'indemnisation ont perduré en 2021. Deux ans après le séisme, 22 % des adhérents n'avaient pas encore trouvé d'accord avec leur assurance et seulement 30 % des chantiers étaient terminés fin 2021. Dans ce contexte, le **groupe technique "assurance"** animé par la préfecture et réunissant le collectif des sinistrés du Teil, la Fédération française des assurances et les collectivités concernées s'est réuni à 15 reprises en 2021. Il a permis de faciliter le règlement de dossiers complexes et a identifié plusieurs difficultés structurelles, pour lesquelles la Caisse Centrale de Réassurance a été sollicitée et a donné son accord à plusieurs mesures d'assouplissement.





## La poursuite de la structuration de l'ANCT au niveau local

Le **deuxième comité stratégique de cohésion des territoires** s'est réuni le 7 décembre 2021, en présence des principaux partenaires associés au-delà des services de l'État : Conseil départemental, association des maires et des présidents d'intercommunalité (AMF 07), association des maires ruraux (AMRF 07), opérateurs publics, consulaires, etc. Ce comité a notamment permis de rappeler les objectifs et missions assignés à la délégation territoriale de l'ANCT, de faire le point sur l'avancement des CRTE et du programme Petites villes de demain ainsi que d'aborder la feuille de route départementale sur la ruralité.



Le comité a également été l'occasion d'évoquer la **structuration d'un réseau de l'ingénierie locale** avec l'ensemble des partenaires via la constitution d'un **comité opérationnel de cohésion des territoires**. Réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2021, ce réseau des référents ANCT a co-construit, avec l'appui du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), une stratégie d'intervention de la délégation territoriale de l'ANCT qui sera finalisée en 2022.

### 🔴 Focus sur la stratégie départementale pour la ruralité :

Présentée lors du comité stratégique de cohésion des territoires et signée le 28 décembre 2021 par le préfet, après consultation des associations de maires et de présidents d'EPCI et du Conseil départemental, la stratégie ardéchoise s'articule autour de **4 priorités, déclinées en 18 orientations** :

- ➔ faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique ;
- ➔ renforcer l'attractivité des territoires ruraux au travers d'outils comme le Plan Avenir Montagne ou encore le programme Petites villes de demain ;
- ➔ améliorer la vie quotidienne des habitants, en développant des espaces France Services, maisons de santé ou l'inclusion numérique ;
- ➔ appuyer les élus ruraux dans leur action avec une offre d'ingénierie adaptée (dont l'ANCT).

**Perspective 2022** : la mise en œuvre de cette stratégie avec l'ensemble des acteurs et partenaires impliqués, sous l'égide du sous-préfet de Largentière, référent ruralité, en lien avec la délégation territoriale de l'ANCT.



# Aider et accompagner les collectivités locales

## Des avancées pour l'accès aux réseaux de communication électroniques fixes et mobiles

Le 23 juillet 2021 s'est réuni le **premier comité de concertation départemental pour l'accès aux réseaux de communication électroniques fixes et mobiles**. Cette instance de concertation entre les opérateurs, les élus du territoire et l'Etat vise à assurer le **suivi des investissements sur le réseau cuivre, la fibre optique et la téléphonie mobile**, en application d'une circulaire du Premier ministre du 5 juin 2021.



Présidé par le préfet, il a pour membres le Conseil départemental, l'AMF 07, l'AMRF 07, le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, les 5 parlementaires ardéchois ainsi que les 4 grands opérateurs nationaux de téléphonie.



S'agissant des **dysfonctionnements de téléphonie**, la préfecture a continué en 2021 d'appuyer les signalements par les collectivités des pannes non résolues dans un délai raisonnable, via la messagerie dédiée [pref-signalement-telephonie@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-signalement-telephonie@ardeche.gouv.fr), mise en place en 2020. En parallèle, 71 communes ardéchoises ont bénéficié d'une remise en état complète de leur réseau cuivre dans le cadre du plan de renforcement du réseau cuivre engagé par Orange en 2021.

Concernant la **téléphonie mobile**, 63 sites ont été programmés et 23 mis en service depuis le démarrage en 2018 du New Deal mobile, dispositif de couverture ciblée des zones les plus mal desservies. En 2022, l'Ardèche programmera 17 sites supplémentaires. Elle bénéficie des plus fortes dotations au niveau national depuis la mise en place du dispositif.



## Le financement de projets de transformation numérique des petites et moyennes collectivités

Un guichet territorial a été mis en place en 2021 au titre du plan France Relance pour faciliter la réalisation des projets de transformation numérique des petites et moyennes collectivités au niveau national, avec des **taux d'aides de 80 à 100 %**.



L'Ardèche disposait à l'origine d'une enveloppe de 298 000 €, finalement portée à 361 000 €. Cette dotation a permis de financer **24 projets pour autant de collectivités, avec des subventions allant de 3 600 à 40 000 €** : création de sites internet, équipement d'espaces publics numériques, création de nouveaux services en ligne, formation des agents au numérique, etc.





# La feuille de route interministérielle, pour un suivi territorialisé des politiques publiques

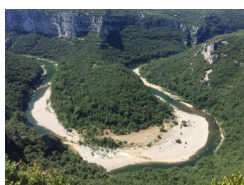
Mise en place par deux circulaires du Premier ministre des 3 octobre 2019 et 18 novembre 2020, la feuille de route interministérielle (FRIM) constitue un dispositif de suivi des politiques publiques et de l'action gouvernementale adapté aux enjeux et aux spécificités des territoires, et non plus un programme mis en place uniformément sur l'ensemble des départements et régions.

S'intégrant dans un mandat interministériel de 3 ans donné aux préfets, la FRIM signée par le Premier ministre pour chaque région et chaque département identifie les axes prioritaires de l'action de l'Etat dans les territoires.

**La feuille de route du préfet de l'Ardèche comprend 15 axes prioritaires et 7 projets structurants identifiés en lien avec la FRIM du préfet de région :**

## 15 réformes prioritaires :

- sécuriser le paiement des aides de la politique agricole commune (PAC) ;
- assurer une bonne couverture en internet fixe et en téléphonie mobile pour tous les Français d'ici 2022 ;
- déployer le programme Action cœur de ville ;
- déployer une offre France Services dans tous les territoires ;
- accompagnement au numérique pour tous sur tous les territoires ;
- mobilisation des aides de France Relance par les entreprises ;
- assurer la montée en charge du Service national universel (SNU) ;
- lutter contre les violences faites aux femmes ;
- renforcer la lutte contre les stupéfiants ;
- développer le numérique en santé ;
- lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ;
- renforcer la protection des espaces naturels ;
- accélérer la rénovation énergétique des logements ;
- développer l'apprentissage ;
- 1 jeune /1 solution ;



## 7 projets structurants :

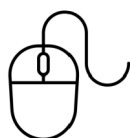
- promouvoir une gestion autonome de l'eau ;
- stratégie eau/air/sol ;
- reconstruction de la commune du Teil ;
- programme de rattrapage du réseau téléphonique ;
- contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ;
- améliorer la prise en compte des risques naturels ;
- développement du tourisme.



# La feuille de route interministérielle, pour un suivi territorialisé des politiques publiques

Un **comité de suivi départemental** a été mis en place en Ardèche. À compter de 2022, ce comité de pilotage comprenant les référents de chaque réforme prioritaire et projet structurant se réunira 3 fois par an. Il devra permettre d'échanger sur l'avancée des réformes et des projets, d'identifier les difficultés et les bons résultats et de valider les données à saisir dans le logiciel de suivi des indicateurs.

En outre, et pour garantir la transparence de l'action publique, le Gouvernement a créé en janvier 2021 le **baromètre des résultats de l'action publique**. Ce site internet présente les résultats de l'action publique sur une quarantaine de réformes prioritaires et une dizaine de thématiques telles que l'économie, la transition écologique, l'agriculture, l'éducation, la sécurité, la justice, la santé, le logement ou encore la culture.



<https://www.gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement/resultats>

**Accessible au grand public, ce site permet de suivre l'action des services de l'Etat dans le temps en publiant les résultats des réformes qui touchent les Français dans leur vie quotidienne.**

À titre d'exemple, pour chaque thématique, en Ardèche :



- le dédoublement des classes en éducation prioritaire : 85 % des classes de grande section en octobre 2021, pour une cible de 89 % en novembre 2022 ;
- le développement de l'apprentissage : 1 884 contrats signés en septembre 2021, pour une cible de 1 823 en 2022 ;
- le verdissement du parc automobile : 356 bornes de recharge pour les véhicules électriques en novembre 2021, pour une cible de 486 en 2022 ;
- la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires : 1 063 agriculteurs engagés dans une démarche certifiée de transition agro-écologique en décembre 2020, pour une cible de 1 463 en 2022 ;
- le renforcement de la sécurité du quotidien : 401 005 heures de patrouille de voie publique en 2021, contre 379 205 en 2017 ;
- la lutte contre la récidive par une meilleure insertion professionnelle des condamnés : 7 % de détenus ayant bénéficié d'une formation dans l'année en 2021 ;
- l'accompagnement des aidants : 42 bénéficiaires d'un congé de proche aidant indemnisé en décembre 2021, pour une cible de 270 bénéficiaires en 2022 ;
- la rénovation énergétique des bâtiments : 5 486 dossiers MaPrimeRénov' validés en novembre 2021, pour une cible de 8 323 en 2022 ;
- le déploiement d'une offre France Services dans tous les territoires : 23 labellisations en mars 2022, pour une cible de 30 d'ici la fin de l'année ;
- le déploiement du Pass culture : 2 882 utilisateurs en novembre 2021, pour une cible de 5 451 en 2022.



**MaPrimeRénov'**

Mieux chez moi, mieux pour la planète



## LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

	DOMAINES	INTERVENTIONS DE L'ÉTAT 2021
Soutien aux collectivités	<i>DETR / DSIL / DSID / FNADT / Dotation de solidarité</i>	31 730 098 €
	<i>TEPCV</i>	355 000 €
	<i>FCTVA</i>	22 575 019 €
	<i>DGF / DGD / DGD urbanisme</i>	182 403 038 €
	<i>Remboursement des achats de masques</i>	79 872 €
	<b>Sous-total</b>	<b>237 143 027 €</b>
Défense et sécurité	<i>FIPD</i>	130 000 €
	<i>Sécurité routière</i>	39 392 €
	<i>Autre (Mildeca)</i>	50 000 €
	<b>Sous-total</b>	<b>219 392 €</b>
Emploi / économie	<i>Appui financier aux acteurs locaux</i>	133 036 €
	<i>Appui aux mutations économiques</i>	25 000 €
	<i>Mesures en faveur des jeunes (PACEA)</i>	286 950 €
	<i>Insertion par l'activité économique</i>	4 998 257 €
	<i>Activité partielle</i>	16 284 860 €
	<i>Autre ANS</i>	173 000 €
	<b>Sous-total</b>	<b>21 901 103 €</b>
Education	<i>Jeunesse et vie associative</i>	564 000 €
	<i>Soutien aux associations sportives</i>	98 000 €
	<i>Projets LEN et SNEE : 50% du coût en subvention Etat</i>	675 099 €
	<i>Dispositif Petits Déjeuners (dans le cadre de la lutte contre la pauvreté - Ecoles en REP, QPV et ZRI)</i>	93 091 €
	<b>Sous-total</b>	<b>1 430 190 €</b>
Agriculture, forêt, biodiversité	<i>Développement rural (aides à l'installation agricole, aides à l'investissement agricole et forestier)</i>	8 700 000 €
	<i>Politique agricole commune (PAC)</i>	46 000 000 €
	<i>Calamités agricoles</i>	7 500 000 €
	<i>Défense des forêts contre l'incendie</i>	267 520 €
	<i>Natura 2000</i>	186 771 €
	<b>Sous-total</b>	<b>62 654 291 €</b>





## LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT (suite)

	DOMAINES	INTERVENTIONS DE L'ÉTAT 2021
Logement	<i>Logement privé (Anah notamment)</i>	5 868 984 €
	<i>Habitat insalubre</i>	8 505 €
	<i>FNAVDL (fonds national d'accompagnement vers et dans le logement) et ALT (allocation logement temporaire)</i>	297 956 €
	<i>Rénovation urbaine et des quartiers anciens dégradés (Anru)</i>	176 990 €
	<i>Autres (MOUS, prévention des expulsions)</i>	55 000 €
	<b>Sous-total</b>	<b>6 407 435 €</b>
Protection des populations	<i>Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation</i>	381 112 €
	<i>PAPI (BOP 181 – animation PAPI)</i>	9 340 €
	<i>Fonds Barnier (risques inondation et mouvements de terrains)</i>	199 875 €
	<i>Environnement, développement des entreprises et du tourisme, conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</i>	5 657 €
	<b>Sous-total</b>	<b>595 984 €</b>
Cohésion sociale	<i>Politique de la ville</i>	411 448 €
	<i>Asile (CADA, HUDA ...)</i>	1 344 164 €
	<i>Intégration</i>	418 400 €
	<i>Public vulnérable : protection juridique des majeurs, stratégie pauvreté, aide alimentaire</i>	2 382 544 €
	<i>Handicap et dépendance</i>	32 855 €
	<i>Insertion sociale, CHRS, Hébergement dont crédits ingénierie</i>	3 834 849 €
	<i>SIAO, urgence et 115, veille sociale (accueils de jour)</i>	406 300 €
	<i>Aide sociale</i>	33 683 €
	<i>Logement adapté, logement accompagné</i>	949 294 €
	<i>ONACVG – aides de solidarité</i>	86 992 €
	<i>ONACVG – fonds de solidarité « Enfants de Harkis »</i>	95 281 €
	<i>ONACVG – actions Mémoire</i>	3 132 €
	<i>Droits des femmes et égalité</i>	126 900 €
	<i>Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT</i>	8 500 €
	<b>Sous-total</b>	<b>10 134 342 €</b>
Culture	<i>Monuments historiques</i>	1 378 715 €
	<b>Sous-total</b>	<b>1 378 715 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>341 864 479 €</b>





## Liste des abréviations utilisées

- AAP** : appel à projets
- ADEME** : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ADIL** : agence départementale d'information sur le logement
- ADSEA** : association départementale pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes
- AMF** : association des maires de France et des présidents d'intercommunalité
- AMI** : appel à manifestation d'intérêt
- AMRF** : association des maires ruraux de France
- Anah** : agence nationale de l'habitat
- ANCT** : agence nationale de la cohésion des territoires
- ANRU** : agence nationale pour la rénovation urbaine
- ARS** : agence régionale de santé
- CDAD** : conseil départemental de l'accès au droit
- CEREMA** : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CERT** : centre d'expertise et de ressources des titres
- CIE** : contrat initiative emploi
- CNI** : carte nationale d'identité
- COT** : contrat d'objectifs territorial
- CPAM** : caisse primaire d'assurance maladie
- CPER** : contrat de plan Etat-Région
- CRTE** : contrat de relance et de transition écologique
- CVI** : casier viticole informatisé
- DDCSPP** : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- DDETSPP** : direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
- DDFE** : délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité
- DDFiP** : direction départementale des finances publiques
- DDT** : direction départementale des territoires
- DETR** : dotation d'équipement des territoires ruraux
- DGFIP** : direction générale des finances publiques
- DIRECCTE** : direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi
- DSEC** : dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques
- DSID** : dotation de soutien à l'investissement des départements
- DSIL** : dotation de soutien à l'investissement local
- DUP** : déclaration d'utilité publique
- EHPAD** : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- EPCI** : établissement public de coopération intercommunale
- EPEI** : établissement de placement éducatif et d'insertion
- ERP** : établissement recevant du public





## Liste des abréviations utilisées (suite)

- ESAT** : établissement ou service d'aide par le travail
- ETP** : équivalent temps plein
- FDI** : fonds départemental d'insertion
- FNADT** : fonds national d'aménagement et de développement du territoire
- FRIM** : feuille de route interministérielle
- FSIL** : fonds de soutien à l'investissement local
- IAE** : insertion par l'activité économique
- IREPS** : instance régionale d'éducation et de promotion santé
- MSA** : mutualité sociale agricole
- MSAP** : maison de services au public
- OGS** : opération grand site
- OPAH(-RU)** : opération programmée d'amélioration de l'habitat (- renouvellement urbain)
- ORT** : opération de revitalisation du territoire
- PAC** : politique agricole commune
- PCAET** : plan climat-air-énergie territorial
- PDALHPD** : plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
- PEC** : parcours emploi compétences
- PIG** : programme d'intérêt général
- PJJ** : protection judiciaire de la jeunesse
- PLU(I)** : plan local d'urbanisme (intercommunal)
- PPA** : projet partenarial d'aménagement
- PPNG** : plan préfectures nouvelle génération
- PPRI** : plan de prévention des risques d'inondation
- PPRN** : plan de prévention des risques naturels
- PVD** : petite ville de demain
- RFD** : référent fraude départemental
- SCoT** : schéma de cohérence territoriale
- SDIS** : service départemental d'incendie et de secours
- SIAE** : structure d'insertion par l'activité économique
- SNU** : service national universel
- SPIP** : service pénitentiaire d'insertion et de probation
- SSIAD** : services de soins infirmiers à domicile
- STEMO** : service territorial éducatif de milieu ouvert
- TEPCV** : territoire à énergie positive pour la croissance verte
- TEPOS** : territoire à énergie positive
- UDAP** : unité départementale de l'architecture et du patrimoine
- UEMO** : unité éducative de milieu ouvert
- ZAN** : zéro artificialisation nette





# Vos interlocuteurs en Ardèche

**Préfecture de l'Ardèche**  
Rue Pierre Filliat – BP 721  
07007 PRIVAS CEDEX  
Tél : 04 75 66 50 00

**Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône**  
3 rue Boissy d'Anglas - BP 62  
07301 TOURNON-SUR-RHONE CEDEX  
Tél : 04 75 07 07 70

**Sous-préfecture de Largentière**  
23 rue Camille Vielfaure  
07110 LARGENTIERE  
Tél : 04 75 89 90 90

**Direction départementale des territoires (DDT)**  
2 place Simone Veil – BP 613  
07006 PRIVAS CEDEX  
Tél : 04 75 65 50 00

**Direction départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des  
populations (DDETSPP)**  
7 boulevard du lycée – BP 730  
07007 PRIVAS  
Tél : 04 75 66 53 00  
Et Rue André Philip  
07000 PRIVAS  
Tél : 04 75 66 74 74

**Direction départementale de la sécurité  
publique (DDSP)**  
230 bd de la Chaumette – BP 733  
07007 PRIVAS CEDEX  
Tél : 04 75 64 00 22

**Unité départementale de l'architecture et du  
patrimoine (UDAP)**  
2 place Simone Veil – BP 727  
07007 PRIVAS CEDEX  
Tél : 04 75 66 74 90

**Unité interdépartementale Drôme-Ardèche de la  
direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement (UT DREAL)**  
2 place Simone Veil – BP 613  
07006 PRIVAS CEDEX  
Tél : 07 75 65 51 53

**Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale (DSDEN)**  
18 place André Malraux - BP 627  
07006 PRIVAS CEDEX  
Tél : 04 75 66 93 00

**Direction départementale des finances  
publiques (DDFiP)**  
11 avenue du Vanel - BP 714  
07007 PRIVAS CEDEX  
Tél : 04 75 65 55 55

**Service départemental d'incendie et de  
secours (SDIS)**  
Chemin de Saint-Clair - BP 718  
07007 PRIVAS CEDEX  
Tél : 04 75 66 36 00

**Archives départementales**  
Place André-Malraux - BP 737  
07007 PRIVAS CEDEX  
Tél : 04 75 66 98 00

**Délégation départementale de l'Agence  
régionale de santé**  
Avenue du Moulin de Madame – BP 715  
07007 PRIVAS CEDEX  
Tél : 04 72 34 74 00

**Délégation territoriale Drôme-Ardèche de  
la protection judiciaire de la jeunesse**  
50 rue Denis Papin  
26000 VALENCE  
Tél : 04 75 56 87 46

**Groupement de gendarmerie  
départementale**  
Caserne Rampon  
Place du Champ de Mars  
07000 PRIVAS  
Tél : 04 75 20 90 33

**Service départemental de l'Office national  
des anciens combattants et victimes de  
guerre (ONACVG)**  
7 bd du lycée  
07000 PRIVAS  
Tél : 04 75 64 21 13

**Office national des forêts (ONF)**  
10, place Olivier de Serres  
07200 AUBENAS  
Tél : 04 75 87 80 50

**Service départemental de l'Office français  
de la biodiversité**  
2 place Simone Veil – BP 613  
07000 PRIVAS CEDEX  
Tél : 04 75 64 62 44





**Directeur de la publication** : Thierry DEVIMEUX, préfet de l'Ardèche

**Composition** : secrétariat général aux affaires départementales (SGAD)

**Crédits photos** : services de l'État en Ardèche